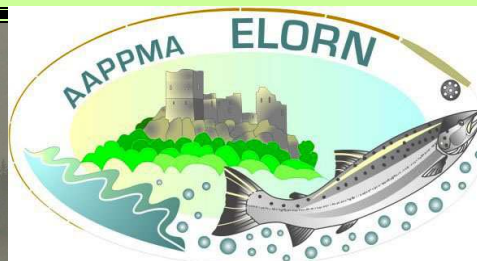


AAPPMA Elorn

RAPPORT D'ACTIVITES 2011



Ouverture sur le Drennec – Photo : V. HENRY

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Elorn - Moulin de Vergraon 29450 SIZUN

☎ 02 98 68 85 08 / 06 12 26 27 62 Internet : www.elorn-aappma.com E-mail : aappmaelorn@orange.fr



SOMMAIRE

EDITO

1. BILAN DE LA SAISON DE PECHE 2011

2. L'AAPPMA de l'Elorn

- 2.1. Présentation
- 2.2. Fonctionnement
 - 2.2.1. Le conseil d'administration
 - 2.2.2. Les adhérents

3. LES SUIVIS PISCICOLES

3.1. LA TRUITE

- 3.1.1. Le RHP (Réseau Hydrobiologique et Piscicole)
- 3.1.2. La trappe de comptage du Mougau
- 3.1.3. Indices abondance juvéniles truites

3.2. LE SAUMON

- 3.2.1. Les indices d'abondance
- 3.2.2. Les captures de saumons 2011
- 3.2.3. Le comptage des frayères

4. LA LUTTE ANTI-POLLUTION

- 4.1. L'état des lieux
- 4.2. Les pollutions et atteintes à l'environnement

5. LA RESTAURATION ET L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

- 5.1. Historique
- 5.2. Bilan des opérations 2011
- 5.3. Les chantiers bénévoles

6. LA MAITRISE FONCIERE

7. LE GARDIENNAGE ET LA LUTTE ANTI-BRACONNAGE

8. LE REPEUPLEMENT

- 8.1 La truite
- 8.2 Le saumon

9. ANIMATIONS – INFORMATION - PROMOTION

10. RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

- 10.1. Partenaires institutionnels
- 10.2. Partenaires associatifs

11. DIVERS

12. REMERCIEMENTS

13. ANNEXES



EDITO

2011 : une année quelque peu agitée.

Concernant le dossier prioritaire de la lutte contre les pollutions et atteintes à l'environnement, le lecteur constatera que les années se suivent et se ressemblent. Ainsi, au-delà des conséquences de certaines pollutions, qualifiées à tort d'accidentelles, des représentants du lobby agricole « pur et dur » n'ont reculé devant rien et n'ont pas hésité à menacer les responsables associatifs et leur personnel !

Absence de contrôles et de sanctions complètent le tableau. Chacun pourra s'en rendre compte ... à la lumière d'exemples précis et concrets.

Fort heureusement, des sujets de satisfaction ont aussi émaillé l'année, notamment une remontée de saumons de printemps conséquente et sans équivalent depuis la fin de la décennie 90. Quant aux adeptes de la pêche sur le lac du Drennec, ils ont majoritairement apprécié l'effort de « repeuplement » engagé dans le cadre du programme « lacs des Monts d'Arrée » que nous menons en étroite partenariat avec la Fédération départementale des AAPPMA.

Enfin, sans prétendre à l'exhaustivité, à travers ce rapport d'activité, nous avons tenté cette année encore, d'améliorer le niveau d'information à l'intention de tous nos adhérents et l'ensemble de nos partenaires.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Le Président,
Jean-Yves KERMARREC



1. BILAN DE LA SAISON DE PECHE 2011

Saumon :

Une saison de pêche médiocre avec seulement 47 captures déclarées.

Le nombre de captures à la ligne ne reflétait pas l'état du stock puisque 741 saumons ont été enregistrés à la station de vidé-comptage de Kerhamon (non compris l'échappement) soit environ 800 poissons.

La remontée de la population de saumons de 2 hivers de mer ou saumons de printemps (PHM) constitue près de 50 % de la remontée annuelle.

En effet, si l'on fixe la taille du saumon de printemps à 65 cm et non 70 cm, ce sont plus de 300 poissons de plusieurs hivers de mer qui ont remonté l'Elorn en 2011. Depuis 1995, cette population était évaluée entre 50 et 200 poissons. Le niveau plafond a donc été largement dépassé.

Si les captures ont été laborieuses, le quota de 28 n'ayant été atteint que le 25 avril, c'est tout simplement du fait des débits très faibles. Dès la fin février et jusqu'au début de l'été, la pluviométrie a été largement déficitaire. Pas d'eau, pas de poissons mordeurs. A noter tout de même la capture d'un sujet de 19 livres, marqué (issu de la pisciculture du Quinquis). 22 % de ces poissons de PHM étaient issus de cette production, ce qui constitue un résultat remarquable.



Ouverture 2011

La bonne tendance printanière n'a pas été suivie par une bonne remontée de castillons. En effet, la population estivale (1HM) 2011 n'a pas atteint ce que nous considérons être le niveau plancher, à savoir 500 unités. Pour mémoire, il était monté plus de 1 300 castillons en 2010.

A final, des captures estivales et automnales peu nombreuses, malgré un été assez humide. En réalité, les fréquentes petites pluies n'ont pas permis de retrouver un niveau opérationnel pour la pêche. Par contre, ces modestes pluies ont sauvé in-extremis nos cours d'eau et les poissons, ce qui était l'essentiel.

Le taux d'exploitation à la ligne est donc resté en deçà des 10%, y compris pour les gros saumons. Conclusion finalement positive pour la préservation de l'espèce : un fort pourcentage de ces géniteurs a pu se reproduire et c'est là une bonne nouvelle, à la condition bien entendu qu'il n'y ait pas de pollutions graves dans les mois à venir.



Truite :

Assez bon début de saison pour la truite, surtout en période printanière, très moyen à la mouche en période estivale mais excellente pour les adeptes du lancer léger, selon les nombreux témoignages reçus.

Malgré la médiocrité globale de cette saison, de nombreuses observations ont montré l'abondance de la population de fario sur la quasi totalité du cours de l'Elorn, tant en ce qui concerne les truitelles que les plus gros sujets. De bon augure pour les saisons à venir !

Truite de mer :

L'Elorn n'est pas une rivière à truite de mer, comme peuvent l'être certains ruisseaux côtiers du Nord Finistère. A souligner, pour mémoire, l'enregistrement de 18 poissons à la station de comptage de Kerhamon.



Alose :

Très faible remontée en 2011 puisque seules 68 aloses ont été dénombrées contre 202 l'an dernier.

Les migrations d'aloses sont donc en baisse constante depuis maintenant 4 ans, ceci après la période d'explosion de l'espèce au début des années 2000, qui faisait suite à une très longue période de quasi disparition dans l'Elorn comme dans la plupart des fleuves côtiers d'Armorique.

Aucune explication technique et scientifique convaincante n'est à ce jour véritablement apportée pour expliquer et comprendre de telles fluctuations.

Lac du Drennec :

Sans conteste, 2011 fut une excellente année sur le lac, ce qui est confirmé par de multiples témoignages (mails, courriers, coups de téléphone, discussions diverses). Ce résultat est en partie lié au fait que les lâchers ont été intensifiés, dans le cadre du programme lancé avec la fédération de pêche.

Pour autant, cette augmentation des lâchers n'explique pas tout et il semble évident que les conditions climatiques exceptionnelles, à savoir un printemps précoce et doux, ont largement favorisé l'activité des truites et donc leur capture. Ce phénomène a concerné les deux espèces, fario et arc en ciel.

Comme annoncé lors de l'AG 2010, il faudra au total 3 ans pour rendre ce projet totalement opérationnel. Ainsi, courant 2012, le lac du Drennec devrait être classé « GRAND LAC INTERIEUR », ce qui permettra de rallonger les périodes d'ouverture.

PECHES AU FILET AU DRENNEC :

Comme l'an passé, avec l'aide d'un pêcheur professionnel des Côtes d'Armor, des pêches au filet ont été effectuées dans le Drennec. L'objectif est de réduire la population de gardons et de rotengles.

Deux opérations, les 1^{er} et 29 juillet, ont ainsi permis de récupérer plus de 200 kg de poissons blancs. Ces opérations seront reconduites en 2012.





2. L'AAPPMA DE L'ELORN

2.1. PRESENTATION

- Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique.
- Association agréée de protection de l'environnement (Article L. 141-1 du Code de l'Environnement), du 2 mars 1984.
- Association agréée Jeunesse et Sports : agrément jeunesse et éducation populaire, du 28 janvier 1997.

25 AAPPMA dans le Finistère

4000 (environ) AAPPMA en France

La zone d'influence de l'association recouvre la totalité du bassin versant de l'**ELORN**, ainsi que les têtes de bassin suivantes : **L'HORN LE GUILLEC LA FLECHE LA PENZE**.

Communes concernées : **BODILIS, COMMANA, DIRINON, GUICLAN, GUIMILIAU, LA MARTYRE, LANDERNEAU, LANDIVISIAU, LAMPAUL-GUIMILIAU, LANNEUFRET, LA ROCHE MAURICE, LOC-EGUINER, LOCMELAR, PENCRAN, PLOUDIRY, PLOUNEVEZ-LOCHRIST, PLOUGAR, PLOUGOURVEST, PLOUEDERN, PLOUNEVENTER, PLOUZEVEDE, PLOUVORN, SIZUN, ST VOUGAY, ST SAUVEUR, ST SERVAIS, ST CADOU, ST DERRIEN.**

Les missions des AAPPMA (extrait des statuts) :

TITRE II : OBJET

Article 6. L'association a pour objet :

1° De détenir et de gérer des droits de pêche :
- *sur les domaines publics et privés de l'Etat ;*
- *sur les domaines publics et privés de collectivités locales ;*
- *sur les domaines privés de propriétaires ; sur ses propres propriétés ;*

2° De participer activement à la protection des milieux aquatiques et de leur patrimoine piscicole, en particulier :
- *par la lutte contre le braconnage ;*
- *par la lutte contre la pollution des eaux ou toutes autres causes qui ont pour conséquence la destruction, la dégradation des zones essentielles à la vie du poisson ;*

3° D'organiser la surveillance, la gestion et l'exploitation équilibrée de ses droits de pêche dans le cadre des orientations départementales de gestion piscicole des milieux aquatiques portées à sa connaissance par la fédération départementale ;

4° D'effectuer, sous réserve des autorisations nécessaires, toutes les interventions de mise en valeur piscicole ;

5° De favoriser les actions d'informations, de promouvoir des actions d'éducation dans les domaines de la protection des milieux aquatiques, de la pêche et de la gestion des ressources piscicoles.

6° De collaborer à des études et programmes scientifiques portant sur la faune et la flore.

7° De définir et mettre en oeuvre un plan de pêche.

8° D'organiser des concours de pêche et manifestations diverses.

D'une manière générale, l'association peut effectuer toutes opérations concernant directement ou indirectement l'objet de son action.

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre des orientations départementales définies dans les missions statutaires de la fédération ...



2.2. FONCTIONNEMENT

2.2.1. Un conseil d'administration, a été élu le 14 décembre 2008, lors d'une assemblée générale extraordinaire, pour une durée de 5 ans.

Les membres du bureau se réunissent toutes les semaines à la Maison de la rivière de Sizun, au bureau de l'AAPPMA et le conseil d'administration, le premier jeudi de chaque mois.

L'importance de l'association (4 salariés) ainsi que les multiples actions menées, nécessitent cette fréquence de réunions, afin de réagir rapidement, en fonction de l'actualité et de permettre la diffusion de l'information à l'ensemble des administrateurs.

BUREAU

PDT D'HONNEUR	Marcel ABILY (+)	
PRESIDENT	KERMARREC J. Yves	Moulin de Kermadec 29800 LA ROCHE MAURICE
VICE PRESIDENT	PENNEC Yves	Roch Glaz 29800 PLOUDIRY
TRESORIER	GUEROC Christophe	Rue du Dr CORRE 29450 SIZUN
TRESORIER ADJT	ROZEC Gérard	Locmélar 29400 PLOUNEVENTER
SECRETAIRE	SPONNAGEL Gérard	4, Rue Ambroise PARE 29400 LANDIVISIAU
SECRETAIRE ADJT	DOLOU Alain	Roudouir 29460 HANVEC

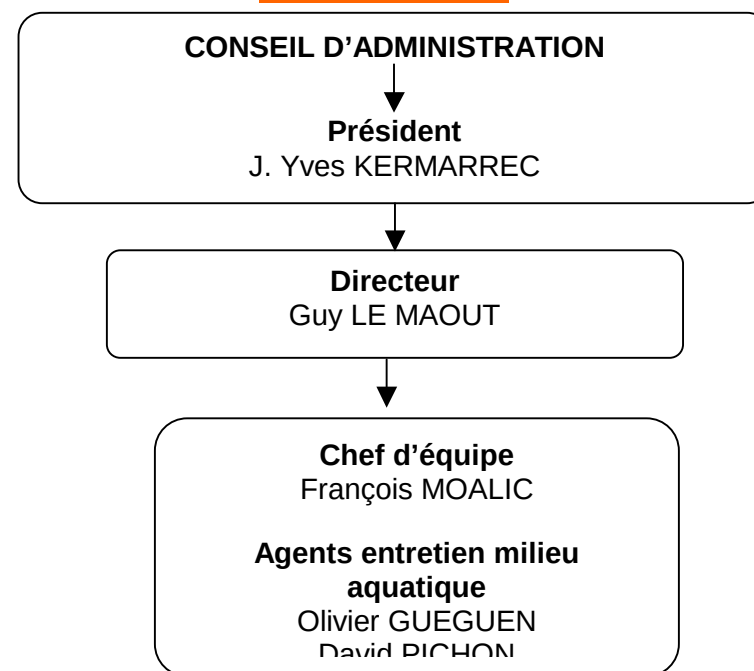
ADMINISTRATEURS

BARRET Jean Max	LANDIVISIAU
COMTE Jean Louis	LANDIVISIAU
COAT Roland	LANDERNEAU
LE BIHAN Gilles	LAMPAUL-GUIMILIAU
LEON Jacques	LANDIVISIAU
LE BER Ewan	SIZUN
MENAGER Jean Luc	PLOUNEVENTER

Le CA de l'AAPPMA
(Absent de la photo : J. LEON)



ORGANIGRAMME



MOYENS MATERIELS

- 1 fourgon, 1 voiture, 1 remorque
- 6 tronçonneuses, 6 débroussailleuses
- 1 tondo-broyeur + divers matériels



2.2.2. Les adhérents

TARIF DES CARTES – SAISON 2011

Taxe CPMA	29,00	Permission Jour	10,00
Cotisation fédérale	14,00	Permission hebdomadaire	30,00
Cotisation AAPPMA	73,00	Permission Mensuelle	40,00
TOTAL CARTE TRUITE	115,00	Jeunes 12 à 18 ans + taxe CPMA	20,00 Dont 3 € fédé 1 €
Cartes « FEMMES »	30,00	Jeunes – 12 ans	2 €
+ taxe migrants	30,00	Cartes vacances	51,00 Taxe et cotisation comprises

LISTE DES POINTS DE VENTE DES CARTES DE PECHE

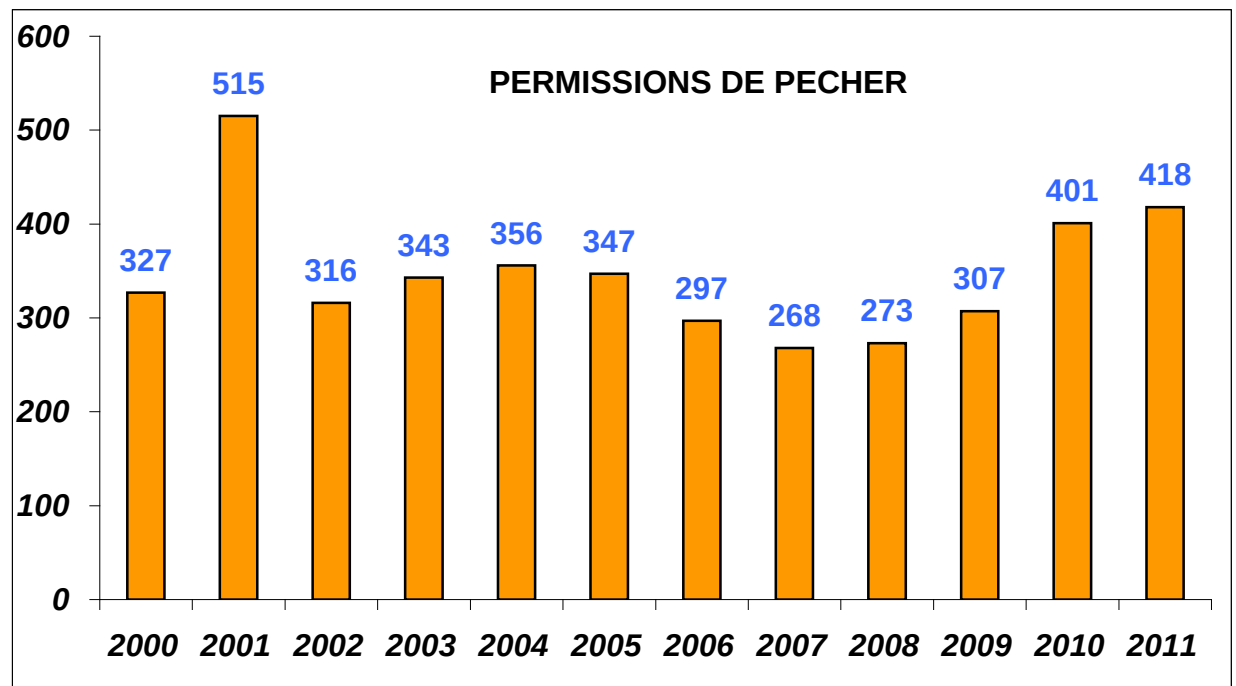
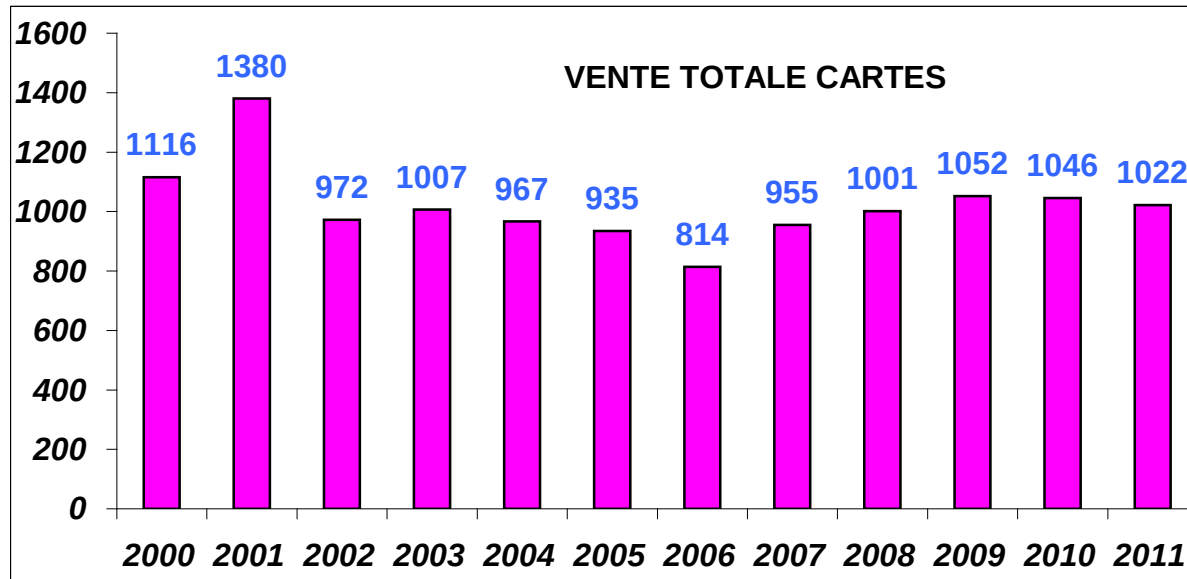
Café l'Entracte – SIZUN
 Café les Brumes – COMMANA
 Café de La Gare – LANDIVISIAU
 Chez Malou – LA ROCHE MAURICE
 Café La Bascule - LANDERNEAU
 Le Poisson Volant – LANDIVISIAU
 FLORICANE – Plougastel-Daoulas
 La Maison de la Rivière – SIZUN
 Bureau de l'AAPPMA – SIZUN

SOCIETAIRES	290	Permission JOUR	305
JEUNES –12 ans	175	Permission HEBDO	71
Jeunes de 12 à 18 ans	62	Permission MOIS	42
DIVERS (+ 70 ans)	53	Carte « vacances »	18
Carte découverte « FEMMES »	6	TOTAL ADHERENTS	1022

A ces chiffres, il convient de rajouter les cartes GLI, même si elles ne sont pas comptabilisées dans les recettes de l'AAPPMA, mais dans celles de la fédération, soit 105 cartes (63 à l'année et 42 à la journée).



EVOLUTION DES VENTES DE CARTES DE PECHE





3. LES SUIVIS PISCICOLES

Malgré l'évolution des connaissances techniques et scientifiques, le milieu aquatique et tout particulièrement le « monde des poissons », reste mystérieux, insaisissable. Ainsi le pêcheur bredouille, a t'il souvent tendance à considérer : « qu'il n'y en a plus, que ce n'est plus comme autrefois et qu'il faut en remettre ... »

Les gestionnaires des rivières à salmonidés ne peuvent évidemment se contenter de telles approximations, d'où la mise en œuvre, au cours de ces deux dernières décennies, de programmes de recherche, sous maîtrise d'ouvrage de l'ONEMA, de la fédération des AAPPMA ... auxquels les AAPPMA collaborent.

3.1. LA TRUITE

3.1.1. Le Réseau Hydrobiologique et Piscicole (RHP)

Le secteur de référence pour l'Elorn se situe en amont de la confluence avec le Morbic (commune de La Roche Maurice) et se trouve inclus dans un réseau de 600 stations au plan national.

Le protocole est établi sur des critères scientifiques, basés sur la Directive Cadre Européenne (DCE).

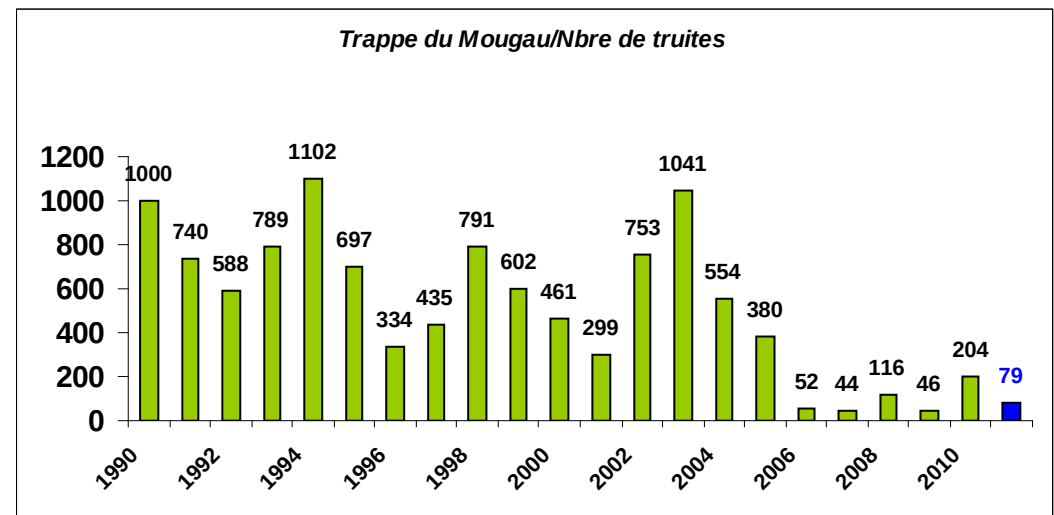
Cet inventaire se déroule désormais tous les deux ans. Le prochain aura donc lieu en septembre 2012.

3.1.2. La trappe de comptage du Mougau

Depuis 1990, une trappe de comptage a été installée sur *Le Mougau*, l'un des deux cours d'eau qui alimente le lac du Drennec, sous maîtrise d'ouvrage de l'AAPPMA de l'Elorn.

Après le comptage de l'an passé qui avait permis de comptabiliser le passage de 204 truites fario, dont quelques très gros spécimens (plus de 5 Kg), il était envisageable d'espérer que cette tendance à la hausse se poursuivre cet hiver, d'autant que les captures de farios ont été relativement nombreuses tout au long de la saison de pêche. Il n' en a rien été malheureusement. Seuls 79 géniteurs ont été dénombrés.

Certes, bon nombre de poissons ont sauté par dessus les grilles, lors de la crue de mi-décembre, mais malgré cet échappement le compte n'y est pas.





3.1.3. Les indices d'abondance juvéniles truites (CRE 2011).

Nature de l'opération : Suivi d'abondance de juvéniles de truites par indices d'abondance (pêches électriques en temps restreint) sur **6 affluents estuariens de l'Elorn**, ruisseau du Tourous, 2 stations sur le ruisseau de La Palud, Le ruisseau de La Forest Landerneau, le ruisseau de Kerangall et le ruisseau du Roual.

Principe de l'opération :

Estimer le niveau d'abondance en juvéniles de truite de l'année n (0+) et de l'année n-1 (1+) par des pêches d'échantillonnage sur des portions de cours d'eau bien identifiées (stations).

Ce protocole convient bien aux cours d'eau de petite dimension car ils correspondent principalement aux habitats favorables pour la reproduction (objectif piscicole du CRE).

Le protocole est adaptable à tout type de cours d'eau en veillant toutefois à éviter des zones trop profondes sur les stations ou trop encombrées, afin que l'intégralité de la surface en eau d'une station soit prospectée. L'indice d'abondance truite est aussi un outil d'acquisition de données quant aux populations de truites du bassin versant.

Par rapport à l'inventaire de 2009, on relève une quantité quasi identique de poissons : 182 en 2009 contre 187 en 2011, mais une densité supérieure en juvéniles de l'année (O+) : 82 en 2009 et 121 l'an passé.

A noter que nombre de ces ruisseaux présente des obstacles plus ou moins conséquents à la migration ce qui affecte leur productivité et ne permet pas aux populations de truites de se développer dans des conditions optimales.

Cours d'eau	Lieu-dit	Commune	Résultats pêches électriques du 11/10/2011	
Ruisseau du Tourous - Bois Noir	Trémaria en amont de la RD770	Landerneau	38 truites	+ chabots
Ruisseau de la Grande Palud	Kermalvezan an amont de la route de Kergreïs	Landerneau / La Forest-Landerneau	43 truites	+ chabots, vairons, 2 anguilles, loches
Ruisseau de la Grande Palud (ruisseau de Kerellou)	Bot Fao, en aval de la route	St Divy / St Thonan	18 truites	
Ruisseau de la Forest-Landerneau	Poul Méan, en aval de la route de Kerjean	La Forest-Landerneau	49 truites	+ chabots, loches
Ruisseau de Kerangall	Mont dragon, en aval de la RD770	Dirinon / Landerneau	24 truites	+ chabots
Ruisseau du Roual	Rest guenon, en aval de la route	Dirinon	15 truites	+ chabots



3.2. LE SAUMON

3.2.1. Les indices d'abondance

Précisions sur la méthode et rappel des objectifs :

- Connaître l'abondance en juvéniles de saumon atlantique sur le bassin de l'Elorn (démarrage : 1998)
- 12 stations sur le bassin
- Méthode : pêche électrique. L'anode balaye une zone de 5 m², à différents endroits, durant une période de 5 mn par station.
- Financement : Contrat de plan Etat-Région.
- Maître d'ouvrage : Fédération AAPPMA.

Depuis la mise en place de cet inventaire, 2011 est la meilleure année de production atteignant même des niveaux exceptionnels, à l'échelle régionale, sur plusieurs stations où l'on dépasse allègrement les 100 individus. L'Elorn présente actuellement les meilleurs résultats, alors même qu'une station, celle située en aval du barrage du Drennec, présente des résultats de plus en plus faibles au fil des années.

Il serait souhaitable que cette évolution très positive de la reproduction en eau douce se traduise par des retours d'adultes proportionnellement aussi conséquents, ce qui n'est hélas pas tout à fait le cas, ni sur l'Elorn, ni ailleurs. A l'évidence et de nombreuses études scientifiques internationales tendent à le confirmer, le maillon faible concerne la phase marine car la survie des smolts en mer évolue à la baisse depuis plusieurs décennies.

Rappel : la migration du saumon atlantique se déroule sur plus de 10 000 kms, surtout pour ce qui concerne la catégorie des poissons de plusieurs hivers de mer (PHM).

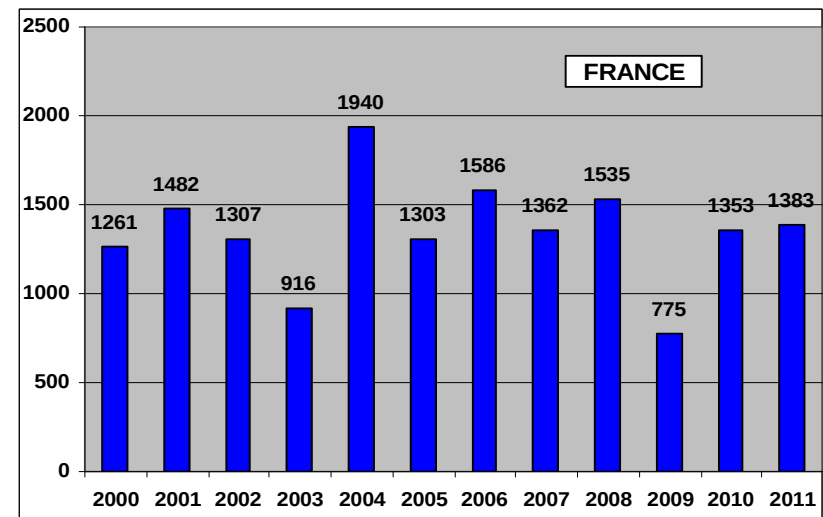
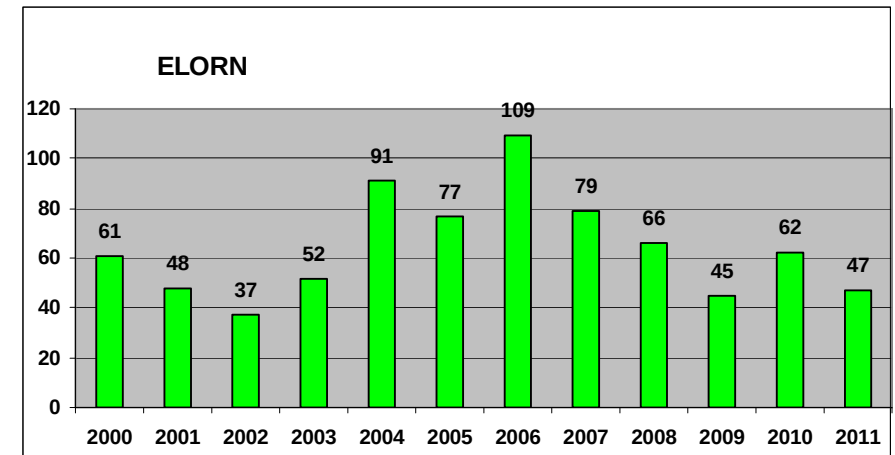
Evolution des indices d'abondance 1998-2011

Année	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Moyenne	9	21	15	25	32	40	40	35	77	70	59	72	96	131

(Nbre ind / 5 mn)

3.2.2. Les captures de saumons 2011

La déclaration des captures de saumons étant obligatoire, le centre d'interprétation des captures, basé à la délégation de l'ONEMA de Rennes, centralise toutes ces déclarations, bassin par bassin.





3.2.3. Le comptage des frayères

Chaque année, les salariés et bénévoles de l'AAPPMA assurent le comptage des frayères de saumons sur l'ensemble du bassin versant. Compte tenu des conditions hydrauliques, liées à la très forte crue de la mi-décembre, puis celle du 1er janvier, le comptage a été rendu plus problématique encore que l'an dernier.

En effet, suite à ces deux crues, les frayères déjà constituées ont été aplaties et leur reconnaissance souvent impossible, y compris sur certains affluents. Le chiffre présenté est donc largement sous évalué par rapport à la réalité.

Au total 342 creusements ont été recensés : 273 sur l'Elorn et 69 sur les seuls 4 affluents inventoriés (Stain, Dourcame, Morbic et Justiçou).

Enfin, il faut noter une nouvelle fois, la quasi absence de frayères sur le secteur situé en amont du Launay, un secteur où l'inventaire est pourtant précis et exhaustif compte tenu des faibles débits en aval immédiat du barrage. Plus préoccupant, Il apparaît même, et c'est une première au regard de l'inventaire de cet hiver, que le secteur compris entre le Launay et la prise d'eau du Gollen n'est pas fréquenté « normalement ». Idem pour le premier affluent de la rive droite Le Dearun ou aucune frayère n'a été dénombrée !

Tout se passe donc, quelque soit l'abondance des saumons dans la rivière, comme si le cours supérieur, pourtant très propice à la reproduction de l'espèce, attirait de moins en moins les géniteurs. Cette problématique, à première vue difficilement explicable, devra être prise en compte, suivie de très près et étudiée par les organismes compétents, l'ONEMA bien sûr mais également le syndicat de bassin opérateur du site NATURA 2000.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Cours inférieur Elorn	115	99	115	104	? ¹	126	70
Cours moyen Elorn	217	250	151	156	138	198	149
Cours supérieur Elorn	78	122	71	86	72	64	54
Total Elorn	410	471	337	346	210	388	273
AFFLUENTS							
DEARUN (Kan an Od)	36	40	14	16	15	6	?
STAIN	10	41	20	20	14	22	7
Dour Ar Men Glaz	4	25	7	8	9	18	?
DOURCAME	70	121	57	45	28	84	16
QUILLIVARON	22	8	17	13	7	9	?
PENGUILLY	?	?	0	?	0	0 ²	?
JUSTICOU	13	33	14	5	3	23	11
FORESTIC	2	12	0	0	?	7	?
MORBIC	58	15	22	44	13	33	35
DOURICAME (La Roche)	?	?	0	?	?	? ³	?
ST JEAN	20	13	8	14	11	5	?
Ruisseau LOC	31	19	25	31	28	49	?
EGUINER							
Le Virvit	?	?	?	?	?	8	?
Total affluents	266	327	189	196	128	264	69
TOTAL GENERAL	676	798	526	542	338	652	342

¹ Eau trop forte et trop turbide pour effectuer le comptage.

² Affluent toujours inaccessible dès sa confluence avec l'Elorn

³ Affluent non inventorié

? = Non inventorié



Perspectives 2012

Pour le saumon :

- Poursuite de la gestion de la station de comptage de Kerhamon (comptage par vidéo compteur), en lien avec la fédération des AAPPMA et aménagement paysager de l'ensemble du site.
- Améliorer la surveillance en lien avec les brigades de gendarmerie, les affaires maritimes, l'ONEMA et les agents de l'ONCFS,
- Poursuivre le comptage des frayères et participer au programme d'indice abondance.
- Réaliser la cartographie des habitats de saumons sur le bassin versant de l'Elorn

Pour la truite :

- Participer à l'inventaire RHP et aux indices d'abondance (CRE Elorn),
- Poursuivre la gestion de la trappe du Mougau (amont du Drennec),
- Intensifier les pêches au filet pour limiter les espèces invasives dans le lac du Drennec.

4. LA LUTTE ANTI POLLUTION

La lutte contre les pollutions et la protection des milieux aquatiques constituent les missions essentielles des AAPPMA (voir article 6 des statuts), voulues par le législateur. La pollution des rivières n'est pas apparue soudainement ces dernières années. Plusieurs responsables de l'AAPPMA de l'Elorn ont en effet une expérience déjà longue du combat anti-pollution, pour se « frotter » quasi quotidiennement au sujet, depuis 1969 (naissance de l'APPSB – aujourd'hui Eau et rivières de Bretagne).

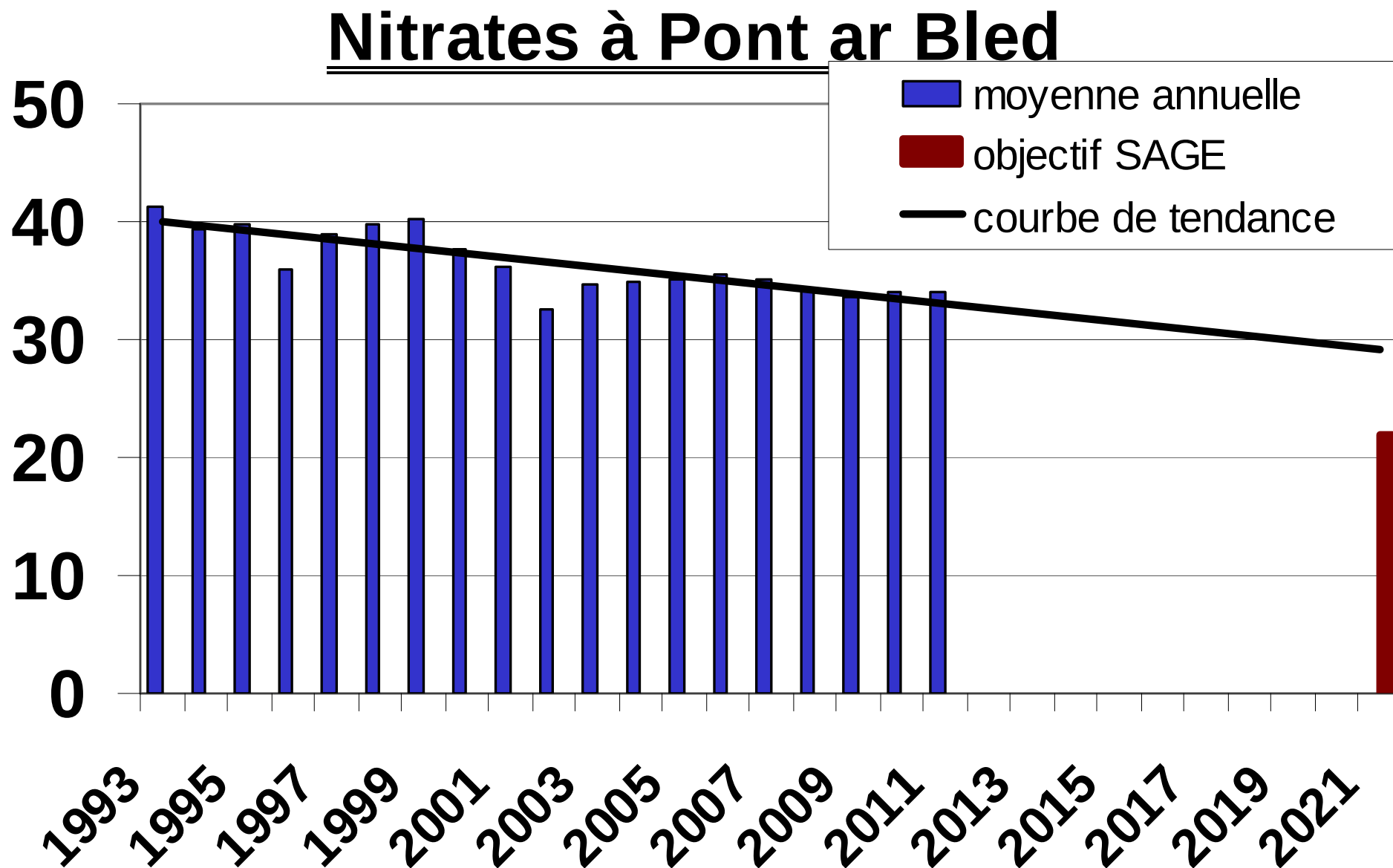
Depuis cette date, la nature des pollutions a cependant évolué, certaines ont même été résorbées, au moins partiellement (rejets des agglomérations, usines agroalimentaires), d'autres ont stagné, c'est le cas de la « pollution diffuse » d'origine agricole.

Pour l'avenir, c'est l'artificialisation croissante (imperméabilisation des sols) du territoire qui est préoccupante : extension urbaine, du réseau routier, des zones d'activités (Landerneau, Landivisiau, Sizun ... VOIR PROJETS ROUTIERS A LANDERNEAU et LANDIVISIAU





4.1. L'ETAT DES LIEUX (Bref aperçu...) MOYENNE DES TENEURS EN NITRATES à PONT AR BLED *Données syndicat de bassin de l'Elorn.*





4.2. LES POLLUTIONS ET ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT

La lutte contre les pollutions et la protection des milieux aquatiques constituent les missions essentielles des AAPPMA (voir article 6 des statuts), voulues par le législateur et confirmées par la nouvelle loi sur l'Eau du 30/12/2006.

L'année 2011 aura été marquée par de trop nombreuses pollutions et rejets divers.

➤ 27 février : Pollution station épuration TRISKALIA Landerneau :

Première pollution de l'année... le jour de l'assemblée générale de l'année dernière. Un rejet de la station d'épuration de l'entreprise TRISKALIA a pollué l'Elorn en aval de la base de canoë. Aucune mortalité piscicole n'a été relevée. Pas de plainte déposée.

➤ 2 Mars : Pollution du Justicou (élevage RIOU) :

Quelques jours plus tard, c'est une nouvelle fois Le Justicou qui est victime d'une pollution et une nouvelle fois, c'est l'élevage de J. Jacques RIOU qui est responsable. En effet, avec cet éleveur le problème n'est pas de savoir s'il va encore polluer mais simplement quand ça va arriver !!!

Ceci dit, c'est un riverain qui a constaté la pollution et prévenu la permanence de l'AAPPMA. L'ensemble des autorités a été prévenu et les gendarmes dirigés vers cet élevage.

L'origine de la pollution est due à une déchirure de la bache de la station de lagunage de l'élevage. Aucune mortalité piscicole n'a été constatée mais les analyses effectuées par le syndicat de bassin ont révélé des concentrations d'ammoniaque très élevées. Les nombreuses pollutions qui ont affecté ce ruisseau l'ont, visiblement, vidé de toute vie piscicole, du moins sur sa partie amont.

L'AAPPMA a déposé plainte et, comme c'est à chaque fois le cas, le Procureur de la république, en date du 21 juillet 2011, nous a informé qu'il avait classé l'affaire SANS SUITE !!

Si sur le plan pénal, l'infracteur n'est pas poursuivi, une procédure auprès du tribunal civil a été engagée pour une demande de dommages-intérêts. L'affaire est en cours.

Le Télégramme Jeudi 03 Mars 2011

PLOUNÉVENTER

Pollution. L'eau d'une lagune se déverse dans le Justicou

Hier, vers 14 h 30, un riverain de l'usine de traitement des eaux de Pont-ar-Bled, à Plouédern, constatant la coloration anormalement foncée du Justicou, un affluent de l'Elorn, a donné l'alerte et prévenu Guy Le Maout, directeur de l'AAPPMA (Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique).

Ce dernier se rend sur les lieux, prévient les autorités et tente de découvrir l'origine de la pollution. Cette dernière est apparemment suffisamment importante et significative pour entraîner l'arrêt de l'usine de Pont-ar-Bled, à Plouédern : les appareils de mesure détectant des concentrations excessives (notamment d'ammoniaque), l'alarme s'est déclenchée et la production s'est arrêtée.

Cette station de traitement des eaux alimente en eau potable 250.000 Finistériens de l'agglomération brestoise. Or, le Justicou, qui prend sa source à Plounéventer, se jette dans l'Elorn dans le bas du bourg de La Roche-Maurice, non loin de Pont-ar-Bled.

Fuite d'une lagune à Kerjégou

L'enquête des gendarmes les a menés jusqu'à l'exploitation de Jean-Jacques Riou, éleveur porcin à Kerjégou, en Plounéventer. Ce dernier, par le biais d'un communiqué adressé par Aveltis (groupement de producteurs auquel il adhère), donne sa

version des faits et assure avoir, le premier, découvert la pollution. « J'ai constaté, en début d'après-midi, une fuite d'eau d'une lagune qui stocke les effluents épurés ». Que s'est-il exactement passé ? Le même communiqué nous renseigne. « Cet incident est intervenu lors du brassage de cette eau de lagunage, alors que le matériel utilisé a provoqué une fente dans la bache. L'eau de lagune s'est infiltrée sous la bache et par écoulement était collectée dans un puits. L'eau a été pompée pour stopper l'écoulement. Parallèlement, la vidange de la lagune a débuté ».

Une fois la pollution arrêtée, l'usine de Pont-ar-Bled a pu reprendre son activité avant 18 h.

Dépôt de plainte

Selon les gendarmes, on estime qu'un mètre cube de cette eau de décantation se serait écoulé toutes les heures. Depuis combien de temps ? Difficile à dire car, si l'alerte a été donnée vers 14 h 30, rien ne dit que l'écoulement ne date pas de bien plus tôt.

Rappelons que Jean-Jacques Riou, président du Marché du porc breton (MPB), avait été condamné, en 2007, à six mois de prison avec sursis et 7.500 € d'amende pour deux pollutions sur l'Elorn constatées en 2005. Cette fois encore, l'AAPPMA de l'Elorn assure qu'elle portera plainte.



➤ 10 Juin : Pollution ruisseau de Loc-Eguiner (élevage BILLON) :

La pollution la plus importante, à plus d'un titre, de l'année écoulée. Le vendredi 10 juin, le directeur de l'AAPPMA est alerté, par un promeneur, à son domicile en fin de journée, de la présence de plusieurs poissons morts dans le ruisseau de Loc-Eguiner, sur la commune du même nom.

Le lendemain matin, samedi 11 juin, le directeur et le secrétaire de l'AAPPMA se rendent sur place pour constater l'ampleur des dégâts, en l'occurrence la mortalité totale de la faune piscicole de Kerouallon jusqu'à la confluence avec l'Elorn, soit près de 3 kms de cours d'eau complètement anéanti.

En fait, c'est un garde de l'ONEMA, qui, hors service, longeait le ruisseau qui a découvert la pollution le mercredi 8 juin. On peut noter, assez curieusement, que ce garde n'a même pas prévenu l'AAPPMA de sa triste « découverte » !

Quoi qu'il en soit, l'origine de la pollution a été rapidement découverte : il s'agit de la porcherie de M. Henri BILLON, par ailleurs maire de la commune de Loc-Eguiner, situé à quelques centaines de mètres du ruisseau. Ceci, contre toute attente, car cette importante porcherie est équipée d'une station d'épuration et de surcroît de dispositif de sécurité. Preuve que l'accident est toujours possible.

Selon cet éleveur, c'est une opération de lavage des bâtiments qui aurait entraîné, le débordement d'une fosse et l'écoulement dans un fossé jusqu'au ruisseau.

L'AAPPMA a décidé, dans un premier temps, de ne pas déposer plainte et de charger le secrétaire de rencontrer l'éleveur et son assureur afin de réparer les dégâts commis. C'est à ce moment que l'affaire a pris une tournure ... d'un autre temps (voir ci-après).

Concernant le dédommagement lié à la pollution, l'assurance de l'éleveur a pris en compte les dégâts et régler la somme de 8000 €. A noter de plus, que M. BILLON a engagé des travaux sur son élevage afin qu'un tel accident ne se reproduise pas.

LeTélégramme.com

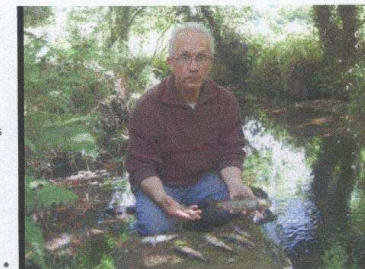
FINISTÈRE

Loc-Éguiner-Ploudiry. Un affluent de l'Elorn pollué

12 juin 2011

Une pollution au lisier a causé une importante mortalité piscicole dans un affluent de l'Elorn, à Loc-Eguiner-Ploudiry (29). Dans le collimateur, une exploitation porcine, celle du maire de la commune.

Vendredi soir, Guy Le Maout, directeur de l'Aappma de l'Elorn (Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique) reçoit un coup de téléphone d'un promeneur lui signalant une pollution au lisier sur la commune de Loc-Eguiner. Le responsable de l'association se rend immédiatement sur place, au lieu-dit Kerouallon, et longe sur quelques mètres une petite rivière, affluent de l'Elorn. Ce cours d'eau que certains appellent « ruisseau de la vallée perdue » marque la limite entre les communes de Loc-Eguiner et Ploudiry. Une fois sur les lieux, on ne peut que constater les dégâts. Tous les poissons sont morts.



Même les anguilles

Des truites, des petits saumons de l'année, des chabots et même les anguilles. «Pour que ces dernières soient mortes, il faut vraiment que la pollution ait été importante», assure Guy Le Maout, qui enrage. «Une fois de plus, personne ne nous a prévenus alors que cette pollution semble être intervenue en milieu de semaine. Le système d'alerte n'a pas fonctionné correctement». «La pollution nous a été indiquée jeudi après-midi par un agent de l'Onema, Office national de l'eau et des milieux aquatiques. Ce dernier a constaté une mortalité des poissons sur 2km du cours d'eau», indique-t-on du côté de la gendarmerie.

Dépôt de plainte ?

D'où vient cette pollution ? Une importante exploitation porcine est à peine éloignée de 500m du ruisseau. Il s'agit de celle d'Henri Billon, le maire de Loc-Eguiner. «En nettoyant un bâtiment au jet haute pression, un ouvrier de cette exploitation aurait omis de dévier l'eau usée vers la lagune. Elle se serait donc mêlée aux eaux de pluie. Aucune mesure particulière n'a été prise, car la pollution était déjà passée au moment où nous l'avons constatée», précisent les gendarmes. Guy Le Maout, lui, promet de déposer plainte.

Taais : Faits divers pollution





➤ 29 Juin : rejet station lagunage La Roche

C'est un pêcheur qui a signalé un rejet d'eau usée à hauteur de la station de lagunage de La Roche Maurice.

Selon les services techniques de la commune, une brèche a entraîné l'écoulement vers la rivière. Pas de dégâts constatés sur la faune piscicole.

Ceci précisé, cette station ne fonctionnait plus de manière optimale depuis quelques temps. Il suffisait, pour s'en convaincre d'observer la couleur du rejet sur plusieurs dizaines de mètres dans l'Elorn. Des travaux conséquents sont en cours depuis plusieurs mois. Espérons que les réparations et les mises aux normes supprimeront les rejets dans la rivière.

➤ 8 Août, rejets de lait de l'usine LAITA à Landerneau :

Une nouvelle fois, l'usine LAITA est à l'origine d'une pollution. Selon un responsable de LAITA, c'est une erreur de manipulation qui a entraîné l'écoulement d'une cinquantaine de litres de lait vers la rivière.

Là aussi, aucun dégât apparent sur la faune de la rivière. A en croire, le même responsable de l'usine : *« le lait a un pouvoir blanchisseur important, mais sans risque pour la rivière »* et encore concernant la fuite de la station d'épuration du 27 février : *« un rejet non toxique et sans danger pour la rivière »*.

Quoi qu'il en soit, la décomposition de ces produits laitiers entraîne une baisse d'oxygène dans la rivière, susceptible de nuire fortement à la faune piscicole.

Compte tenu de nos prises de position dans la presse, le directeur de l'AAPPMA a été convié par le responsable environnement de l'usine à venir constater les travaux programmés autour de l'usine pour qu'une telle pollution ne se reproduise plus. Dont acte.

Compte tenu du faible impact constaté, l'AAPPMA n'a pas déposé plainte mais averti les responsables de l'usine que, si une nouvelle atteinte à l'environnement devait se produire une plainte serait alors déposée.

Pour conclure, il convient de noter une nouvelle fois que c'est par voie de presse que cette pollution a été révélée. Personne n'a prévenu l'AAPPMA, ni les pompiers, ni les gendarmes pas plus que les nombreux élus présents sur place et ceci malgré la mise en place du schéma départemental d'alerte !





➤ **14 Novembre : Ru de Lampaul (GAD) :**

Une nouvelle fois, c'est un riverain qui a prévenu la permanence de l'AAPPMA de la couleur anormale du ruisseau. Dans ce secteur, comme dans le cas du *Justiçou*, l'origine est généralement aisée à déterminer ... !

Des travaux sur le bassin d'orage de l'entreprise GAD sont à l'origine de la pollution. L'entreprise chargée de réparer ce bassin a rejeté, dans le réseau d'eau pluvial, les matières en suspension du bassin. Les conséquences sont directement faibles sur la faune piscicole mais toutes ces matières en suspension ont un impact sur le colmatage des frayères. On peut imaginer les dégâts si des produits toxiques étaient contenus dans ce bassin. Pas de plainte déposée.



➤ **Pollutions Lapig à Landivisiau :**

Comme chaque année, ce ruisseau urbanisé en quasi totalité subit plusieurs agressions. Le secrétaire, appelé systématiquement dès qu'une pollution apparaît, a pu constater plusieurs pollutions au cours de l'année 2011 (mars, juillet ...). La dernière en date pour l'année 2011 : 20 décembre !



➤ A ces pollutions, il faut rajouter également des mousses boueuses, d'origine inconnue, dans le secteur du bois de la gare de Landivisiau, le 30 juin.

➤ **Affaire zone humide Kerlouet :**

Informé par les élus landivisiens, la ville ayant été déboutée par le tribunal pour son action basée sur les règles d'urbanisme, l'AAPPMA a décidé en avril 2010 de se constituer partie civile et de déposer une plainte concernant la destruction d'une zone humide et la non-conformité de la demande de travaux (rénovation d'une maison !).

Cette zone humide a été drainée, remblayée puis recouverte d'un aggloméré et de postes de viabilisation. Un petit ruisseau affluent du Pengilly a été rectifié et curé.

Après trois convocations au tribunal de Morlaix et autant de matinées de perdues, l'affaire a été finalement jugée le 6 juillet dernier. L'AAPPMA a appris qu'elle est fondée à déposer plainte et que celle-ci était parfaitement justifiée ... mais que le classement en zone humide étant en cours et la date de début des travaux incertaine, aucune suite ne serait retenue à l'encontre du propriétaire.



➤ **Blocage des smolts dans les pisciculture :**

L'année 2010 avait déjà été marquée par une longue période de déficit pluviométrique qui avait débuté dès la fin de l'hiver. Dès lors, nous nous sommes inquiétés de la dévalaison des smolts qui généralement commence en avril. Après avoir donné des instructions aux salariés pour vérifier la situation aux prises d'eau des piscicultures, ces derniers se sont alors aperçus que des centaines de smolts étaient bloqués, parfois même dans les bassins de ces élevages, comme à Menaouen. La DDTM, la fédération et l'ONEMA ont été alertés le 21 avril, ainsi que la Fédération Nationale de l'Environnement pour une intervention auprès des ministères concernés.

Le 22 avril, le service de la prévention des nuisances et de la qualité de l'environnement adressait en urgence une lettre aux pisciculteurs exigeant de veiller au bon déroulement de la dévalaison en vérifiant les installations (grilles, défeuilleuses, vannages, etc....). et leur rappelant leur obligation de résultats, conformément aux dispositions légales.

Cette information a été relayée au niveau régional car si cette situation concernait l'Elorn, il ne faisait évidemment aucun doute qu'il en était de même sur la plupart des autres cours d'eau du département et au-delà de la Région.

Une telle situation démontre l'absence totale de contrôle des installations de pisciculture, tant de la part des exploitants que des services en charge du respect des réglementations. Que l'on en soit encore en 2011, au niveau d'une AAPPMA (qui ne peut en aucun cas pénétrer dans des propriétés privées), à vérifier de telles situations, plus de 25 ans après trois ou quatre

« plans Saumon », le premier ayant été mis en oeuvre sous le gouvernement de R. BARRE, confirme de graves disfonctionnements administratifs dans notre pays.

Une première question se pose : que fait l'ONEMA ? En partie financée par l'argent des pêcheurs, quasi absent sur les problèmes de braconnage, pratiquement tout le temps aux abonnés absents en cas de pollution, tant chronique qu'accidentelle, incapable de vérifier si les piscicultures industrielles bloquent ou non les migrations. Est-il normal que ce soit à l'AAPPMA d'alerter la DDTM de la situation, afin qu'elle donne des consignes aux agents de l'ONEMA ?

A Menaouen c'est la grille défeuilleuse qui était défoncée.

Sur le site de Pont arZall, les travaux à réaliser étant conséquents, il est à craindre à nouveau le pire pour 2012. Ce blocage 2011 aura inévitablement des retombées négatives sur les retours de saumons adultes pour les castillons 2012 et les saumons de printemps 2013.

Ces faits confirment l'impact extrêmement négatif de ces élevages piscicoles intensifs, qui outre leurs rejets insuffisamment épurés, bloquent les migrations, tant à la dévalaison qu'à la montaison. En clair, ce type d'élevage n'a rien à faire sur des rivières à salmonidés du type Elorn, dès lors que la plupart du temps les exploitants ne respectent aucunement leur cahier des charges, à commencer par le tonnage autorisé. RAPPEL : à Pont

ar Zall, l'exploitant a produit 400t/an pour une production autorisée à 250 tonnes et ceci sans la moindre sanction si ce n'est quelques lettres de mise en demeure. Nouvelle preuve de disfonctionnement et du peu de cas fait aux infractions portant atteinte à l'environnement, l'eau et les rivières, ce qui a amené l'AAPPMA à engager un recours auprès du tribunal administratif en 2010 s'agissant du renouvellement des conditions d'exploitation de la pisciculture de Pont Ar Zall





➤ **Dossier PCB/Pen ar fers :**

Les 20 et 21 décembre un terme a été mis à la dépollution du site de l'ancienne micro centrale de Pen ar fers en Ploudiry.

RAPPEL : Dans les années 80 le CSP achetait la micro centrale de Pen ar fers, le bief et les terrains attenants pour démonter cette centrale qui bloquait les migrations de saumons. Une très bonne opération sur le fond conduite par le délégué régional du CSP de l'époque M. Henri TOUZERY.



Au début des années 2000, le CSP engageait des démarches pour vendre certaines de ses propriétés un peu partout en FRANCE et proposait à l'AAPPMA de racheter les terres qu'elle avait acquise sur l'Elorn, notamment le site de Pen ar Fers.

La première réaction de notre AAPPMA a été de refuser cette acquisition car racheter une seconde fois des terrains avec l'argent des pêcheurs, une fois au plan national grâce à la taxe piscicole, une seconde fois avec l'argent des pêcheurs au niveau local était pour le moins exagéré. Le CSP n'ayant alors aucun état d'âme à revendre ses terrains à des privés, au risque de voir interdire la pêche, l'AAPPMA a donc acheté ces parcelles le 29/04/2004. Ce bâtiment situé en bordure d'un ancien bief désaffecté sur la commune de Ploudiry était en ruines depuis plusieurs années.



Lorsqu'à surgit l'affaire des PCB sur le Rhône nous nous sommes inquiétés de savoir dans quel état se trouvait les parties internes de cette micro-centrale, enfouies sous les ronces. Très désagréable surprise : l'ensemble du matériel n'avait pas été enlevé et plus grave, quelques dizaines de litres de produits très odorants, ainsi qu'un transformateur vandalisé, se trouvaient bien à l'intérieur.



Pour information, les PCB ou pyralène font partie des Polluants Organiques Persistants en raison de leur grande stabilité physique et chimique, ces substances toxiques s'accumulent dans les tissus graisseux des animaux, tout au long de la chaîne alimentaire jusqu'à l'homme. En France, des pollutions aux PCB sont constatés sur certaines rivières et grands fleuves comme le Rhône conduisant à l'interdiction de pêcher et commercialiser certains poissons, conformément à la législation communautaire un plan impose l'élimination des appareils pollués au delà d 500 ppm au + tard le 31 12 2010.

Dès cette découverte en 2008 sur le site de Pen ar Fers, le secrétaire de l'AAPPMA s'est mobilisé sur le dossier. De multiples démarches ont alors été engagées, tant auprès du SDIS, que dans la recherche de devis et de crédits pour financer l'opération de dépollution. Résultat : début 2011 ce dossier en était encore au stade départ et une entreprise de la région qui pourtant avait établi un devis n'a jamais donné suite malgré de nombreuses relances. La préfecture a alors été alertée et le 17/10, un représentant de la DREAL s'est rendu sur place et annoncé que ce dossier était transmis au procureur en donnant toutefois les coordonnées d'une entreprise compétente : l'entreprise TREDI implantée à Lyon. Par la suite l'opération s'est rapidement concrétisée.

L'opération n'a pas été aisée, car dans l'impossibilité d'accéder avec des engins jusqu'au bâtiment, les produits ont été acheminés, après conditionnement, par brouette jusqu'à la route. Ensuite un agriculteur a assuré gracieusement le transfert jusqu'à la Maison de la rivière où les colis ont été chargés dès le lendemain direction Lyon.



Au plan financier la facture d'un montant de 5 181 € a été prise en compte à hauteur de 1 000 € par BMO, 1 528 € par la fédération nationale et enfin par l'ONEMA qui a accepté de payer le solde. En effet, faut-il rappeler que lors de la vente en 2004 le CSP n'avait pas assuré ses obligations de propriétaire, conformément au décret 2001-63 du 18 01 2001.

Reste le devenir des bâtiments. Il se trouve que ce site est répertorié au titre de NATURA 2000 comme abritant une espèce de chauve souris, le grand rhinolophe. A ce titre, ces bâtiments intéressent donc le GROUPE MAMMALOGIQUE BRETON association naturaliste à vocation régionale dont le siège se trouve à la maison de la rivière.

L'AAPPMA a donc proposé à cette association de récupérer ces ruines dans le cadre d'une dation, charge à elle bien entendu d'engager toutes les démarches en faveur d'une éventuelle remise en état.



➤ LA POURSUITE DE L'ARTIFICIALISATION DU BASSIN VERSANT DE L'ELORN

Depuis des années, outre les conséquences de la pollution d'origine agricole, c'est l'artificialisation du territoire qui reste préoccupant, d'où l'engagement de l'AAPPMA au sein du collectif associatif de Lanrinou en opposition au projet de route sur la rive gauche de l'Elorn, communes de Landerneau et Pencran. L'application du principe de compensation de l'imperméabilisation n'est qu'un pis aller. Une bonne politique en la matière serait de tout mettre en œuvre pour limiter la consommation de l'espace, tant les milieux agricoles que naturels.



Lors de l'assemblée générale 2010, les raisons de l'action de l'AAPPMA à l'encontre de ce projet avaient déjà été évoquées ainsi que les inquiétudes face au bitumage et bétonnage galopants du bassin versant de l'Elorn, de Landivisiau à Landerneau, en passant par Brest et Guipavas. Le collectif associatif vient d'engager auprès du Tribunal administratif de Rennes, une demande d'annulation du refus de constater la caducité d'une décision préfectorale de travaux, au titre de la police de l'eau.

LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS : UN DOSSIER NON PRIORITAIRE ?

Du pollueur volontaire ou involontaire, des services chargés de la police de l'eau (en premier lieu à l'ONEMA), des magistrats chargés de juger les affaires de pollution, en passant par le pouvoir législatif en charge de voter les lois, tout se passe comme si l'environnement et particulièrement la pollution des eaux et des rivières n'étaient plus un objectif ni même une priorité.

En effet, malgré la mobilisation qui n'est plus le seul fait des associations mais de certaines collectivités, comme le syndicat de bassin et la CLE sur l'Elorn, on assiste du niveau local au plan national à des comportements et à de véritables dérives, jamais connus dans le passé. Rappelons que l'AAPPMA travaille sur l'Elorn depuis 1975 et qu'elle possède une certaine expérience en ce domaine.

Localement tout d'abord, l'exemple de la pollution du ruisseau de Loc-Eguiner en juin dernier, est révélateur d'un comportement inacceptable.

En effet, l'éleveur et ses associés, au cours des discussions avec l'AAPPMA, ont pratiqué le chantage récurrent aux subventions et plus grave, menacé de mort, à deux reprises le directeur de l'AAPPMA, Guy LE MAOUT, en présence du secrétaire. Un épisode lamentable et peu glorieux de la part d'un éleveur, de surcroît premier magistrat de la commune de Loc-Eguiner Ploudiry.

Des excuses écrites ont été exigées et obtenues de la part de M. BILLON le 28 octobre. A noter qu'à la même période, ce monsieur avait été pressenti pour devenir ... vice président de la CLE !

Les dirigeants de l'AAPPMA pensaient que l'affaire était close et que ce courrier avait servi de leçon à l'intéressé. Hélas, le 12 janvier 2012, au cours de la réunion du comité de pilotage du Contrat territorial de Bassin du SAGE Elorn, à une question technique posée par le Président de l'AAPPMA, concernant l'évolution de la réglementation nationale sur les installations classées agricoles, les associations ont eu le droit de la part de cette personne à une réponse inadmissible.



En effet, l'intervenant a fustigé le comportement de ceux qui n'avaient « *jamais eu à se lever le matin pour travailler et produire* », rajoutant même, cerise sur le gâteau, que si « *l'agroalimentaire* (référence faite aux abattoirs GAD) et *l'agriculture* avaient à connaître de graves difficultés à l'avenir, il saurait livrer les noms de ceux qui depuis des années travaillaient contre l'économie » (en clair les représentants des associations qui luttent contre les pollutions).

Ce monsieur entre temps est devenu vice président de la Commission Locale de l'Eau. Les associations sont intervenues pour souhaiter que toutes les formes d'agriculture soient représentées au sein de la CLE, non pas seulement l'agriculture et l'élevage dits conventionnels mais également des modes de production comme l'agrobiologie.¹

Les associations considèrent que ces discours et ces intimidations sont devenus insupportables et finiront un jour par dérapage. Beaucoup ont encore en mémoire l'AG 2007 à La Roche Maurice, placée sous protection policière.

RAPPEL : Des représentants d'un syndicat agricole s'étaient invités suite à la prise de position de l'AAPPMA sur le projet de pompage de l'usine de Goasmoal. Pour mémoire, dans la foulée un militant associatif Landernéen avait été menacé de mort et les bureaux d'Eau et Rivières de Bretagne vandalisés à Guingamp et à Brest.

Face à la récurrence de ces faits et comportements inacceptables dans une démocratie, l'AAPPMA envisage de constituer un dossier à l'intention des associations de défense de droit de l'Homme car, dans le contexte de crise généralisée, un jour ces attitudes inqualifiables de quelques individus, de surcroît élu, finiront par engendrer des dérapages.

Ces faits et ces paroles sont d'autant plus inexcusables qu'ils sont le fait de personnes qui ont des responsabilités dans le domaine agricole. Ils devraient donc adopter un comportement exemplaire. Force est de constater que cela n'est pas le cas

S'agissant de la constatation des pollutions, il se trouve que seules les brigades de gendarmerie de la vallée interviennent. Ce n'est déjà pas si mal mais tout de même :

- les gendarmes ont d'autres priorités à traiter,
- n'ont pas toujours toutes les compétences disponibles car le nombre de gendarme FREE n'est pas pléthorique,
- enfin et surtout les agents de l'ONEMA sont en partie et pour une part non négligeable financés par l'argent des pêcheurs et ces agents devraient être en première ligne sur le front des pollutions comme cela est le cas dans certains départements français pourquoi pas en Finistère ?

Ci-dessous le lien d'un article du TELEGRAMME en date du 29 avril 2012, intitulé : « **Pollutions de l'eau. L'incroyable indulgence** ». Une copie de l'article figure également en annexe.
<http://www.letelegramme.com/ig/generales/regions/bretagne/pollutions-de-l-eau-l-incroyable-indulgence-29-04-2012-1685753.php>

¹ Voir en annexe le communiqué des associations membres de la CLE.



Quant au volet JUSTICE, depuis quelques années toutes les affaires étant considérées comme accidentelles sont classées sans suite, avec des arguments qui laissent le plus souvent rêveur.

Concernant par exemple la pollution RIOU du mois de mars : « l'auteur s'est mis en conformité avec la loi. Le parquet estime qu'il n'est pas utile de faire juger cette affaire » précise le courrier du tribunal. Ce monsieur n'en est pourtant pas à sa première pollution sur ce « ruisseau martyr » !

Sur ce point, il est permis de s'interroger : la justice est-elle désorganisée, embouteillée ? Y a-t'il eu des consignes au plus haut niveau pour classer les affaires de pollution de l'eau et des rivières ? Force est de constater que face à des pollutions marines (marée noire), à juste titre, les sanctions tombent de plus en plus fort. Sans ironiser et traiter le sujet à la légère, une question se pose : **ne serait-il pas plus facile de condamner des pollueurs étrangers et des pavillons de complaisance que nos braves pollueurs locaux ?**

Les magistrats ignorent-ils que les pollutions qui arrivent dans les estuaires et la mer par les fleuves sont plus graves et plus impactantes encore que celles qui viennent par la mer ? Faut-il rappeler que « mises bout à bout » les mortalités de poissons par pollution se chiffrent à plusieurs dizaines de kilomètres chaque année à l'échelle des 4 départements Bretons.



*Ci-dessous la liste des affaires classées sans suite (CSS) ou sans nouvelles (SN) depuis 2007. Affaires pour lesquelles l'AAPPMA a déposé plainte : **11 AFFAIRES en 5 ans sans suites pénales***

2007 :

- 26/03 : Hydrocarbures sur le Pengilly = SN
- 24/03 : Vidange plan d'eau à Kerouat = SN

2008 :

- Comblement zone humide sur le Pengilly à Bodilis (avec les remblais de la ZA de Landivisiau) = SN
- Pollution aéro-aspersion ROLLAND = SN

2009 :

- 04/04 : Ru de Lampaul (mortalité) = SN
- 23/04 : Station lagunage traitée chimiquement à Commana et Guimiliau = SN
- 24/09 : Dour ar men glaz (mortalité totale) = CSS

2010 :

- 11/07 : Usine de pompage de Goasmoal (mortalité) = CSS
- 18/10 : LEOST sur le Forestic (mortalité) = CSS
- 23/10 : Le Guillec (mortalité) = CSS

2011 :

- 02/03 : Le Justiçou (RIOU) = CSS



Enfin, au niveau national au nom de la sacro-sainte simplification on s'est ingénié à détricoter la réglementation :

1) le délai de recours vis à vis des autorisations d'exploiter les élevages a été réduit de 3 ans à 1 an par la loi du 05 01 2006 (article 15)

2) les seuils d'autorisation pour les élevages intensifs de volailles, de veaux, de vaches laitières ont été remontés par décret du 10 08 2005 (ex pour les veaux de 200 à 400)

3) le regroupement et la modernisation des élevages échappent aux procédures d'autorisation préalable et donc à l'étude d'impact, à l'enquête publique, à l'avis du CODERST depuis le vote de l'article 28 de la loi de modernisation agricole du 27 07 2010 (amendement LE FUR)

4) le décret du 10 10 2011 modifie la réglementation relative aux programmes à mettre en oeuvre dans les zones vulnérables à la pollution par les nitrates. Il permet une augmentation des épandages d'environ 30 % !

5) l'arrêté ministériel du 19 12 2011 modifie les normes de production d'azote pour les vaches laitières, par un dispositif qui favorise les élevages nourris au maïs et pénalise les élevages herbagers et pire... autorise à présent ce qui était interdit hier ; l'épandage sur les cultures pièges à nitrates (les fameux couverts hivernaux)

6) Un projet de décret soumis à consultation publi que fin 2011, début 2012 et qui sera bientôt signé, prévoit de supprimer l'interdiction existante d'augmenter la production dans les élevages situés en Zone d'excédent Structurel.

Les adhérents et les sympathisants de l'AAPPMA, l'opinion publique en général, doivent être informés de toutes ces réalités, ces dysfonctionnements, ces difficultés, auxquelles les défenseurs des rivières et de l'eau sont confrontés presque quotidiennement.

Bien entendu, ces menaces, ces difficultés, ces dysfonctionnements parfois graves, ne sont de nature, ni à intimider, ni à démobiliser. Bien au contraire !

La défense des rivières, de l'eau et des milieux aquatiques relèvent d'une action d'intérêt général, d'autant plus que l'Elorn approvisionne plus de 350 000 finistériens

Sage de l'Élorn. Une élection qui incommode les pêcheurs

Thierry Fayret (élu de BMO) a été reconduit, jeudi après-midi, à Landerneau, à la présidence de la commission locale de l'eau, « tête pensante » du Schéma d'aménagement et gestion des eaux (Sage) du bassin-versant de l'Élorn et de la rivière de Daoulas (726 km², 42 communes). Une élection sans contestation.

Pas de remous non plus concernant le départ annoncé de Jean-Paul Glémarec qui siégeait au syndicat depuis sa création en 2004. Mais c'est avec le nom de son successeur à la première vice-présidence que les pêcheurs de l'Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique (AAP-

PMA) de l'Élorn voient rouge. Les élus représentants les collectivités adhérentes (BMO, neuf syndicats de l'eau et 20 communes indépendantes) ont, en effet, validé la candidature d'Henri Billon.

Maire et exploitant agricole

Or, le maire de Loc-Eguiner-Ploudiry est dans le collimateur de l'association de pêcheurs agréés en raison de son activité professionnelle : « Il gère la plus grosse exploitation porcine du bassin-versant », signale Jean-Yves Kermarrec, président de l'AAPPMA de l'Élorn. « Proposer à Henri Billon, l'année où son élevage a pollué une partie

du ruisseau de Loc-Eguiner (en juin, NDLR) le poste de vice-président n'est pas une simple faute de goût, c'est une faute stratégique, un mauvais signal, pour les autres éleveurs de la vallée, pour l'opinion publique et enfin un camouflet pour ceux qui se battent depuis 40 ans pour la protection de l'Élorn », écrit-il à Thierry Fayret, dans un courrier cosigné à AAPPMA, mais aussi SEPNB-Bretagne vivante et Eaux et rivières.

« Tous là pour faire avancer les choses »

Henri Billon dissipe toute impression de provocation. « Je suis élu à la vice-présidence en tant que

maire. Thierry Fayret m'a demandé de me présenter dans un souci d'équilibre territorial de part et d'autre de l'usine de captage de Pont-ar-Bled (l'autre vice-président élu, hier, est François Collec, maire de Loperhet, NDLR).

« Le but est de travailler en synergie, les uns avec les autres. Nous sommes tous là pour avancer et reconquérir la qualité de l'eau ». Au sein de la Commission locale de l'eau où œuvrent également l'AAPPMA et d'autres associations environnementales, pas sûr toutefois que le consensus s'établisse spontanément.

Yann Le Gall

en eau.



AVERTISSEMENT

L'énumération des pollutions et nuisances diverses, ne signifie pas que l'ensemble de notre lot de pêche est exempt de toute vie piscicole. Il convient donc d'avertir ici nos lecteurs, pêcheurs ou non. En effet, les multiples articles parus dans les médias, pourraient laisser à penser que l'Elorn est une rivière très polluée, plus polluée que les autres rivières du département. Il n'en est évidemment rien.

Cette impression provient du fait que sur notre zone d'influence, il existe depuis longtemps une grande sensibilité sur le sujet. De la part de l'ensemble de la presse, avec qui nous collaborons depuis près de 40 ans et de notre AAPPMA, qui assure une veille environnementale, grâce à son équipe de salariés et à un réseau de militants et de sympathisants (riverains, promeneurs...), veille sans laquelle la plupart des atteintes aux milieux naturels passerait inaperçue.

En clair, sur les rivières où il n'y a pas de « thermomètre », il n'y a pas de fièvre, donc pas de maladie ! ».

Nos lecteurs doivent savoir que l'on fait souvent à l'AAPPMA le reproche d'avoir la « gâchette trop facile », en portant plainte, avant même de discuter.

Mieux encore, à trop parler de la pollution, nous favoriserions la baisse des ventes de cartes de pêche ! Cette politique de l'autruche n'est pas notre choix, ne l'a jamais été et ne le sera jamais.

En démocratie, la liberté de la presse est la première des libertés et que c'est « avec elle » et l'appui d'actions juridiques, que nous avons mis un terme à certaines pollutions, notamment industrielles, dans les années 70.

Ces faits anciens, nous rappellent que la pollution n'est donc pas une nouveauté et nous enseignent qu'être un pêcheur responsable, c'est se mobiliser pour défendre les rivières.

Notre combat est un combat quotidien, de longue haleine et d'intérêt général.

Perspectives 2012

- **Poursuivre la lutte anti-pollution**
- **Poursuivre et intensifier la collaboration associative dans le domaine de la lutte anti-pollution et de la protection de l'environnement avec : *Eau et rivières de Bretagne*, mais aussi les associations locales : *Vivre dans les Monts d'Arrée*, *SeauS*, *Qu'est ce que tu fabriques* (voir projet routier à Landerneau), *GASPARE* ...**



5. RESTAURATION ET ENTRETIEN DES COURS D'EAU

« Tout propriétaire d'un droit de pêche (le propriétaire riverain), ou son ayant cause, est tenu de participer à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques... Il doit effectuer les travaux d'entretien , sur les berges et dans le lit du cours d'eau, nécessaires au maintien de la vie aquatique... » (Article L.432-1 du Code de l'Environnement).

RAPPEL

5.1. HISTORIQUE

- **Les rivières au début du XX^e siècle.**

Les fonds de vallée étaient particulièrement bien entretenus, du fait :

- D'une main d'œuvre rurale abondante,
- De la valeur économique du bois de chauffage,
- De la nécessité d'entretenir les cours d'eau, afin d'assurer le bon fonctionnement des moulins, très nombreux à l'époque (180 en activité à la fin du 19^{ème} sur l'Elorn) d'où l'état « jardiné » du réseau hydrographique et en particulier des rives, le plus souvent dénudées, comme en atteste des photographies de l'époque.

- **Les années 50 : Début de l'abandon des rives.**

L'évolution de l'agriculture, les nouveaux modes de chauffage, la disparition progressive des moulins ont favorisé l'abandon des rives, puis quelques années plus tard, des fonds de vallée.

- **Les années 60 : l'oubli.**

A la fin de la décennie, une grande partie du réseau hydrographique est enseveli sous la végétation. Le lit mineur de l'Elorn est souvent obstrué par des massifs de saules qui y ont pris racine. Ce phénomène est d'autant plus marqué que nos rivières sont de tailles modestes (10 à 20 mètres de large) Dans les zones lentes, la présence des nombreux embâcles a favorisé l'envasement des fonds.

- **1969 : le renouveau.**

En novembre 1969 à Carhaix, naît l'association **AAPSB** (1), devenue aujourd'hui **Eau et rivières de Bretagne**. Dès 1971, ce mouvement prendra racine sur l'Elorn, pour mobiliser et fédérer des centaines de bénévoles, dans le cadre des grands chantiers **RIVIERES PROPRES**

Depuis 1971, ce sont des dizaines de milliers de journées de travail qui ont été effectuées bénévolement. Aujourd'hui encore cette mobilisation, même quelque peu amoindrie, reste une réalité.

Afin de pérenniser ce travail, l'AAPPMA décide en 1982 de créer les 2 premiers postes de « cantonniers de rivière ».

Aujourd'hui l'association emploie 4 salariés, qui ont vu leurs missions évoluer, même si l'entretien des cours d'eau reste une priorité.

En 2011, cette structure professionnelle reste encore fragile, du fait du désengagement financier, notamment de l'agence de l'Eau Loire Bretagne sur l'entretien des cours d'eau.

(1) Association pour la protection du saumon en Bretagne et Basse Normandie



5.2. BILAN DES OPERATIONS 2011

Les travaux effectués au cours de l'année 2011 marquent la troisième année du CRE (Contrat Restauration Entretien), qui couvre la période 2009-2013.

Il convient de signaler les travaux très conséquents effectués au cours de l'année 2011, consécutifs à l'épisode neigeux de décembre 2010 qui a mis par terre (et dans la rivière) des centaines d'arbres, tant sur les affluents que sur le cours supérieur de l'Elorn.



La mobilisation bénévole et plusieurs gros chantiers avec notamment de nombreux stagiaires ont toutefois permis de respecter le programme du CRE. A noter que ces travaux sont financés au titre de l'entretien mais relèvent davantage de la restauration.

Il conviendra à l'avenir et à l'issue du CRE actuel, en 2013, que l'ensemble de nos partenaires prennent en compte le coût réel de ces chantiers d'entretien.

CRE Elorn : 50,715 kms de cours d'eau entretenus en 2011 :

- Elorn	=	14 776 m
- Le Forestic	=	4 727 m
- Ruisseau Loc-Eguiner	=	8 318 m
- Dourcame	=	11 011 m
- St Jean	=	2 409 m
- Douricame	=	1 948 m
- Ruisseau La Palud	=	7 526 m





CRE Elorn 2011 :

- Plantations = 520 m
- Réfection berges = 250 m
- Aménagements piscicoles





5.3. LES CHANTIERS BENEVOLES

CHANTIERS DU MARDI :

Les chantiers du Mardi, ont été maintenus tout au long de l'année, même s'ils ne rencontrent pas un très grand succès, ils ont permis malgré tout de renforcer les opérations.

De nouveaux volontaires, pêcheurs ou non, sont cordialement invités à rejoindre ces chantiers, sous l'encadrement de l'équipe des salariés.



Avant ...



... Après

Chantier chasseurs de Sizun :

Comme chaque année, dans le cadre de la mise à disposition de nos terrains à la société de chasse de Sizun, un chantier rassemblant chasseurs et pêcheurs (environ 40 personnes) s'est déroulé le 5 mars à Sizun, dans le secteur du Launay.





Grand chantier du 25 JUIN

Depuis 2010, l'AAPPMA a repris l'organisation d'un grand chantier annuel. Le 25 juin, plus de 50 bénévoles se sont retrouvés à Boscornou (secteur aval de la réserve). Ce secteur, particulièrement encombré, « n'avait pas vu de tronçonneuses » depuis une vingtaine d'années.

A noter que l'ensemble des élus de la vallée avaient été invités à participer au chantier : Maires, députés, sénateur, conseillers généraux et régionaux. Un seul s'est déplacé pour donner un coup de main : M. ESTRABAUD Francis. Un grand merci pour sa participation. A noter la visite du Président du syndicat de bassin, M. Thierry FAYRET et la participation active du Directeur, Philippe MASQUELIER.



Chantier BP JEPS

La maison de la rivière participe à la formation du BP JEPS, option GUIDE DE PECHE. Dans le cadre de cette formation, une journée de nettoyage de rivières a été programmée.

Une quinzaine de personnes, encadrée par les bénévoles et les professionnels de l'AAPPMA, ont ainsi procédé à l'entretien de 800 mètres de rivière en amont du Launay. Un secteur particulièrement encombré.

Chantiers hivernaux

Une nouvelle, un grand merci aux bénévoles qui ont oeuvré tout au long de l'hiver. L'équipe de Landivisiau avec Gérard SPONNAGEL, Gilles LE BIHAN, Jean-Louis COMTE, Max BARRET, le samedi matin et celle de Landerneau, le dimanche matin avec Roland COAT et Gérard ROZEC.

Au total près de 50 fidèles ont travaillé sans compter, dans la joie et la bonne humeur sur Le Forestic et La Dourcame.

Pour conclure, l'ensemble de cette mobilisation bénévole 2011 représente plus de 300 journées de travail. Cette mobilisation qui perdure depuis plus de 35 ans, est un fantastique atout car sans cet apport il ne serait pas possible de maintenir le lot de pêche en état, d'autant que le CRE ne prend pas systématiquement en compte l'objectif pêche.





Perspectives 2012

- Poursuivre et intensifier les chantiers bénévoles en renforçant les actions sur les objectifs pêche, les aménagements piscicoles et paysagers.
- Répondre favorablement aux demandes des établissements scolaires pour l'organisation de chantiers et l'accueil d'étudiants.
- Renforcer les synergies avec d'autres associations (randonneurs, chasseurs ...).
- Finaliser l'aménagement paysager du parc de Kerhamon, en mobilisant la communauté de communes pour créer un couloir vert entre Landerneau et La Roche Maurice.
- Poursuivre la restauration des berges et la création des pools sur le parcours « mouche ».
- Préserver la structure salariée au niveau actuel : **NECESSITE ABSOLUE POUR ATTEINDRE L'ENSEMBLE DES OBJECTIFS**



6. LA MAITRISE FONCIERE

L'AAPPMA de l'Elorn mène une politique d'acquisition de parcelles en fonds de vallée depuis maintenant près de 35 ans.

En 2011, aucune acquisition n'a été effectuée. A noter toutefois, que la fédération a finalement acquis 2 hectares 600 dans le secteur de Kerhamon, qui s'ajoutent aux 3 hectares qu'elle a déjà en propriété dans ce secteur et qui constituera à terme un espace vert de qualité aux portes de l'agglomération Landernéenne.

OBJECTIFS :

- éviter la privatisation des rives et pérenniser la pratique de la pêche associative (1) ,
- éviter la monoculture, type maïs, en fond de vallée et les plantations mono spécifiques (conifères, peupliers),
- participer à l'instauration d'un périmètre de protection dans le lit majeur.

(1) La lutte contre la privatisation de la pêche et du fonds de vallée reste plus que jamais d'actualité, d'autant que la baisse constante du nombre d'agriculteurs risquent de favoriser leur privatisation.



Prairie AAPPMA (Launay – Sizun)

Perspectives 2012

- Poursuivre les acquisitions
- Poursuivre l'actualisation des baux de pêche



7. LE GARDIENNAGE ET LA LUTTE ANTI-BRACONNAGE



Comme chaque année, ce fléau concerne essentiellement les pratiques illégales de la pêche au saumon, pratiquée par une ultra minorité de voyous bien connus.

Grâce à des collaborations assidues d'adhérents et de sympathisants non pêcheurs, l'AAPPMA arrive à suivre assez précisément l'activité des braconniers sur le chemin du halage à Landerneau. A noter également la mobilisation de la brigade de gendarmerie de Landerneau et la sensibilisation des services municipaux.

En 2011, le faible nombre de castillons n'a pas encouragé les braconniers à grappiner, ce qui ne signifie pas que des prises illégales n'ont pas eu lieu. Elles ont cependant été limitées. Ces informations ont été transmises régulièrement à l'ONEMA, plus précisément à la brigade chargée de la lutte contre le braconnage des poissons migrateurs.

Que cette mission d'alerte et de veille soit assurée par l'AAPPMA, pourquoi pas ! Ce qui est anormal c'est qu'aucun PV n'ait été réalisé par cet organisme sur l'Elorn, en 2011.

Inutile donc de s'étendre une nouvelle fois sur cette situation et de charger tous les agents de terrain de l'ONEMA car ils travaillent de plus en plus dans un budget contraint avec des moyens de plus en plus limités ce qui ne va assurément pas améliorer le gardiennage, déjà très insuffisant..

Pour autant, comment se fait il que les agents de l'ONCFS dressent 200 à 300 PV par département lorsqu'à l'ONEMA on compte les PV au mieux par unité ?

Cette situation est inacceptable et il faudra bien rendre des comptes aux gestionnaires de terrain que sont les AAPPMA et leur fédération.

Encore une fois nous allons donc officiellement intervenir auprès des responsables de l'ONEMA, car il n'est pas permis d'annoncer à grand renfort de trompette que la France a mis en place une politique saumon dans un tel contexte de déliquescence de la lutte anti-braconnage.



8. LE REPEUPLEMENT

Durant de nombreuses décennies, la plupart des associations de pêche ont déversé force alevins et poissons de toutes tailles dans les cours d'eau de France. Le principe communément admis, partagé par une écrasante majorité de « gestionnaires », étant que c'était là, la seule solution pour palier les effets des pollutions et que, de toute façon « plus on en mettrait et plus y en aurait ... ».

De multiples études menées, tant en France qu'à l'étranger, ont démontré que ces opérations dites de « repeuplement » restaient le plus souvent coûteuses, illusoires en terme d'augmentation des populations et parfois dommageables pour les souches de poissons sauvages, seules capables de perpétuer le renouvellement des générations dans le milieu naturel.

RAPPEL :

L'objectif prioritaire, tout particulièrement sur une rivière de 1^{ère} catégorie, doit être de préserver au maximum la qualité des eaux, des sources à la mer, affluents compris, afin de permettre le déroulement de tous les stades de la vie du poisson : reproduction, incubation, éclosion, croissance et migration.

Pour autant, les déversements de poissons peuvent être envisagés, à la condition d'être limités à certains parcours, dans des conditions bien précises.

Dans le Finistère, la fédération des AAPPMA, dans le cadre réglementaire du plan de gestion piscicole (PDGP), a décidé depuis 1999, de mettre en place une gestion patrimoniale, partout où les cours d'eau ont été classés en contexte conforme. Les repeuplements étant réservés aux parcours classés dégradés et/ou perturbés. Sur la bassin de l'Elorn, cette disposition concerne essentiellement les plans d'eau.

3 critères pour déterminer un contexte :

LA REPRODUCTION
L'ECLOSION
LA CROISSANCE

Contexte **conforme** :

Si l'espèce cible (la truite) peut réaliser ces 3 fonctions

Contexte **perturbé** :

Si l'une au moins des 3 fonctions est compromise

Contexte **dégradé** :

Si l'une au moins des 3 fonctions est impossible



8.1 LA TRUITE

Compte tenu de la création du programme Drennec/Brennilis, c'est désormais la fédération de pêche qui prend à sa charge l'empoissonnement du lac du Drennec en truites arc en ciel. La production de truites fario pour le lac restant à la charge de l'AAPPMA.

Bilan du repeuplement 2011

➤ Arc en Ciel :

- Lac du Drennec = 16125 (de 40gr à 3 kg)
- Etangs de Plouédern = 185
- Etangs de Landivisiau = 30
- Etangs de Milin Kerroch (pour l'école de pêche) = 205

➤ Truites fario :

- Lac du Drennec = 2150 truitelles de 85 gr environ
- Ruisseau de Loc-Eguiner (après la pollution) = 400 truitelles.

8.2 LE SAUMON

RAPPEL

Lors de la mise en eau du barrage du Drennec (1982), la perte de production naturelle a été évaluée à 10 000 smolts/an (barrage non équipé d'une échelle à poisson rendant inaccessible l'amont du lac).

Depuis cette date, l'AAPPMA perçoit chaque année une compensation financière (versée par le syndicat de bassin de l'Elorn), destinée à produire en pisciculture ce que la nature ne produit plus. A noter que 40% de cette somme est versée à la fédération des AAPPMA, et sert désormais à assurer le fonctionnement de la station de Kerhamon.

Cette production est assurée à la salmoniculture du Quinquis (agrée au plan sanitaire), à partir de géniteurs de l'Elorn, capturés à la trappe de Kerhamon.

➤ Saumon :

- 9550 smolts + 4230 parrs
- 3000 œufs (boîte VIBERT)





Perspectives 2012 :

- Pour la truite : Poursuivre les opérations de repeuplement uniquement sur les plans d'eau (Drennec, Etangs de Plouédern) et production de truites *fario* pour les secteurs pollués ou non colonisés par les géniteurs (contexte perturbé).
Proposer aux pêcheurs la tenue d'un carnet de captures.
- Mettre en place une nouvelle gestion du Drennec en concertation avec la fédération des AAPPMA : prélèvement des poissons blancs, repeuplement en truites *fario* et Arc en ciel, pêche en barque ...
- Pour le saumon : dans le cadre de la « *compensation Drennec* », poursuite de la production de 10 000 smolts, via notre salmoniculture du Quinquis, en lien avec la fédération.
- En liaison avec la CLE et le syndicat de bassin, finaliser les projets permettant aux poissons migrateurs d'accéder au cours supérieur de l'Elorn (amont du Launay) ainsi qu'aux affluents : le Quillivaron et le Penguilly, aujourd'hui inaccessibles.



9. ANIMATIONS INFORMATION et PROMOTION

Les actions d'animation, d'information et de promotion au sein d'une AAPPMA, en charge de la gestion de rivières à forte valeur patrimoniale (truite fario, saumon atlantique et autres espèces animales et végétales protégées), revêtent de multiples aspects : piscicole, halieutique, environnemental, mais également économique (gestion d'une structure salariée).

Ces missions quotidiennes intéressent, bien entendu, directement nos adhérents pêcheurs, mais au-delà, de nombreux partenaires (associations, élus...) ou encore les scolaires et le grand public.

➤ Salon Clermont Ferrand : 14, 15 et 16 janvier

Pour la première fois, l'AAPPMA était présente sur ce salon avec la maison de la rivière. Beaucoup de visiteurs ont montré leur intérêt pour notre région.



➤ Salon Paris : 5, 6 et 7 Février

Le salon de Paris est plus familier. Toujours en partenariat avec la maison de la rivière, l'AAPPMA a pu mesurer la côte de l'Elorn auprès des visiteurs, dont beaucoup étaient déjà des habitués.

Les contacts ont été bons, puisque certains pêcheurs sont venus pratiquer l'Elorn au cours de la saison.

Le tourisme pêche est une réalité sur notre territoire. Il ne s'agira jamais d'un tourisme de masse, mais l'activité pêche génère néanmoins des retombées économiques non négligeables, notamment auprès des hébergeurs., d'autant que des marges de progrès existent, tant à l'échelle départementale que régionale.

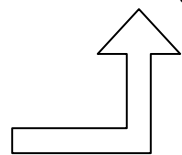




➤ **Ecole de pêche :**

Compte tenu des obligations liées à l'encadrement des jeunes et notamment de l'obligation d'être diplômé pour l'animation, l'AAPPMA a confié à la maison de la rivière, qui emploie des guides de pêche diplômés, l'encadrement des jeunes pêcheurs.

Toutefois, le secrétaire Gérard accompagné de J. Louis ont assuré une animation le jour de l'ouverture à Landivisiau sur les étangs du Lapig.



➤ **Stages :**

Comme chaque année, l'AAPPMA est très sollicitée par des étudiants à la recherche d'un stage. Dans l'impossibilité de répondre favorablement à toutes les demandes, plusieurs stagiaires ont été accueillis en 2011 :

ETUDIANTS / LYCEENS

- 1 étudiante BTS GPM : « Etude sur la continuité écologique sur le Stain ».

Autres stagiaires

- 5 stagiaires du centre de Kerliver : 2 du 17/01 au 29/01 et 3 du 7/02 au 11/02

LE TOURISME PECHE

RAPPEL

Comme l'attestent de nombreux compte rendus, articles de presse et rapports divers, le promotion et le développement du tourisme pêche constituent un des objectifs majeurs de notre AAPPMA. Cette action a été engagée dans les années 80, après la résolution des plus gros problèmes « visibles » de pollution : déchets d'abattoirs, résidus de laiteries, usine de traitement d'algues ... Ce travail s'est appuyé sur :

- La mise en place de programme de gestion halieutique spécifique, à partir de 1989 sur le lac du Drennec, en lien avec le PNRA et le pays d'accueil des enclos et des monts d'Arrée, mais également en rivière (promotion de la pêche sportive, notamment à la mouche),
- La promotion de notre lot de pêche auprès des médias halieutiques spécialisés : revues de pêche, radio, émissions TV ...,
- La présence dans les salons, notamment le salon de la pêche à la mouche à Paris,
- Le développement des relations avec des hôteliers, propriétaires de gîtes, de camping ...,
- L'accueil individualisé des touristes pêcheurs qui découvrent l'Elorn pour la première fois,
- La présence de salariés,
- La réalisation de deux enquêtes auprès des adhérents résidant hors Finistère en 1996 et 2000, ceci afin de mieux connaître leurs attentes.

Toutes ces actions ont été récompensées par la remise d'un trophée en 1998, lors du salon de la pêche à la mouche à PARIS.

Au fil des ans, le bassin de l'Elorn (rivières et lac), tant pour la truite que pour le saumon, est devenu une destination connue et reconnue au plan national.



10. RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

10.1. Partenaires institutionnels

- **Conférence sur les zones humides au CG à Quimper le 22/09**

Réunion organisée par le Conseil général du Finistère sur l'importance et la nécessité de protéger ces espaces sensibles. Espérons que l'ensemble des acteurs en tiennent compte, à l'heure où le bitumage à tout va semble être la règle sur notre territoire !!!!

- **Réunion des techniciens de rivière à Huelgoat le 5/10**

Organisé par la fédération de pêche, ce rassemblement a permis de connaître un peu mieux les insectes qui peuplent nos cours d'eau, grâce à la participation d'un entomologiste réputé : Jacques LE DOARE.

- **Accueil PECHE EN FINISTERE à Pont de Buis le 20/10**

Initiée par la fédération de pêche et la structure ACCUEIL en FINISTERE, cette rencontre a fait le point sur le développement du tourisme pêche dans le département et les actions mises en œuvre pour promouvoir davantage l'activité.

- **Réunion des partenaires éducation à l'environnement à Plonéis, le 21/10**

Cette rencontre annuelle initiée par le Conseil général permet l'échange d'expérience dans le domaine de l'animation et de l'éducation à l'environnement.

- **Réunions LEADER (comité de programmation)**

Le directeur de l'AAPPMA est membre du comité de programmation des aides LEADER au sein du pays de Morlaix, structure qui porte le programme, dont le thème est l'EAU.

Le but est d'obtenir des aides européennes pour le financement de projets en lien avec cette ressource.

- **SAGE ELORN**



L'AAPPMA a participé aux réunions de bureau et de la CLE les 4 février et 29 septembre. Cette dernière réunion ayant vu l'élection d'un nouveau vice-président. Sans entrer dans le détail des actions menées (ceux qui veulent en savoir plus peuvent consulter le site du syndicat de l'Elorn - www.syndicat-bassin-elorn.fr/fre/le-sage-elorn), il est utile de citer un certain nombre des actions menées par le maître d'ouvrage.

Des plans de désherbage communaux se mettent en place un peu partout sur le bassin versant. 5 communes ont atteint ce que l'on appelle le « O phyto » (Landerneau, La Roche Maurice, Pencran, St Servais).



➤ DOSSIER PECHE EN VILLE

L'AAPPMA a engagé une démarche visant, comme à Quimper, à ouvrir la pêche en centre ville de Landerneau entre les deux ponts (Pont de Rohan à l'amont, Pont de Caernarfon - ville jumelée du Pays De galles).

L'objectif est de valoriser la pêche sportive au cœur d'une ville dans un site historique, entre les 2 ponts.

Pour des raisons de bonne gestion piscicole et halieutique seule la pêche à la mouche serait autorisée - à partir du 15 juin - avec remise à l'eau obligatoire de toute capture. La pratique ne serait bien évidemment tolérée qu'à marée basse, à partir du lit de la rivière, interdite à partir des quais.

L'administration maritime a fait diligence et nous a confirmé par écrit son accord.

Pour l'instant l'AAPPMA n'a pas donné suite car il s'avère qu'il serait difficile de faire appliquer la réglementation souhaitée du fait que le secteur retenu se situe là en zone maritime.

Les démarches se poursuivent car, à la lumière du succès remporté par l'expérience menée à Quimper¹, cette action constitue un formidable atout pour la valorisation de la pêche sportive et écologique des salmonidés et des multiples

espèces de poissons qui peuplent ce secteur (saumon, truite de mer, fario, mulot, bars...), à la condition impérative que le non respect de la réglementation puisse être sanctionnée, faute de quoi nous assisterons à d'inévitables dérapages de la part d'une minorité de délinquants hélas bien connus.



Photo : Patrick RATHOIN

- Un superbe parcours de pêche -

¹ Par la fédération et l'AAPPMA locale.



- L'inventaire des zones humides a été réalisé sur toutes les communes. Après validation de cet important travail celles ci seront classées dans les documents d'urbanisme ce qui en principe devrait enfin les préserver de toute dégradation.

L'AAPPMA participe régulièrement aux réunions organisées sur le bassin : Dirinon, Pencran, Landivisiau ...

- Au titre de la **continuité piscicole** et du **bon état écologique** des cours d'eau, deux sites qui bloquent les migrations piscicoles devraient être aménagés en 2012, dans le cadre de la loi Grenelle 1 : le Quillivaron sur la zone de Fromeur et le moulin du Can (commune de Landivisiau et Lampaul Guimiliau) ainsi que le Penguilly (commune de Bodilis). Ce sont des travaux relativement conséquents.

La libre circulation piscicole devrait donc être rétablie sur ces cours d'eau importants. Le seul Quillivaron (le plus gros affluent de l'Elorn) présente un potentiel annuel de 50 à 200 saumons, sans compter plusieurs centaines de géniteurs de truites fario qui n'ont plus accès à ses frayères depuis plusieurs décennies. C'est donc là un gros enjeu pour toute la rivière.

- S'agissant du programme « BOCAGE » : 13,5 kms de talus et de haies ont été reconstruits si l'on prend en compte les deux bassins du SAGE, celui de la Mignonne et de l'Elorn. On ne peut que s'en féliciter car ce programme confirme si besoin était que la reconstitution du bocage contribue à la reconquête des paysages mais également celle de la qualité des eaux. Ceci dit, pour être pleinement opérationnel, en parallèle de ces actions, il faudrait disposer d'outils cartographiques permettant de suivre l'état de l'évolution du bocage à l'échelle du bassin versant. En effet, on peut s'interroger sur l'intérêt réel de reconstruire des talus sur une ou deux communes si dans le même temps, à une portée de fusil, on continue à casser du talus par kilomètres, à Commana, à St Sauveur au Tréhou et ailleurs !

En conclusion de ce tour d'horizon non exhaustif, l'AAPPMA salue le travail réalisé par la CLE et le syndicat de bassin. Cependant, beaucoup reste à faire.

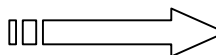
Concernant, par exemple, la courbe des nitrates, la CLE a voté l'objectif 21 mg/L de Nitrates en 2021, la tendance actuelle ne permettra pas d'atteindre cet objectif alors même que celui-ci était assez peu ambitieux.

A partir de 2012, les associations, dont l'AAPPMA de l'Elorn, seront donc très attentives à l'évolution de cette courbe ; car on ne pourra pas se contenter à chaque bilan annuel, de valider la poursuite de cette tendance.

Ces objectifs ont été élaborés et votés après trois années d'un travail considérable, déjà évoqué au cours de toutes les assemblées générales de l'AAPPMA.

Afin de mieux suivre les pollutions et les atteintes à l'environnement sur le bassin versant, le syndicat de bassin a élaboré, à la demande de l'AAPPMA, une fiche de constat⁴ des pollutions afin de mieux suivre l'évolution des pollutions dans les semaines et mois qui suivent leur découverte et s'assurer régulièrement, avec tous les services concernés que les dispositions ont été prises pour faire cesser les nuisances.

Pour être plus pertinente il conviendra de compléter cette fiche constat par une fiche « SUIVI » !



⁴ Voir exemplaire en annexes



➤ NATURA 2000

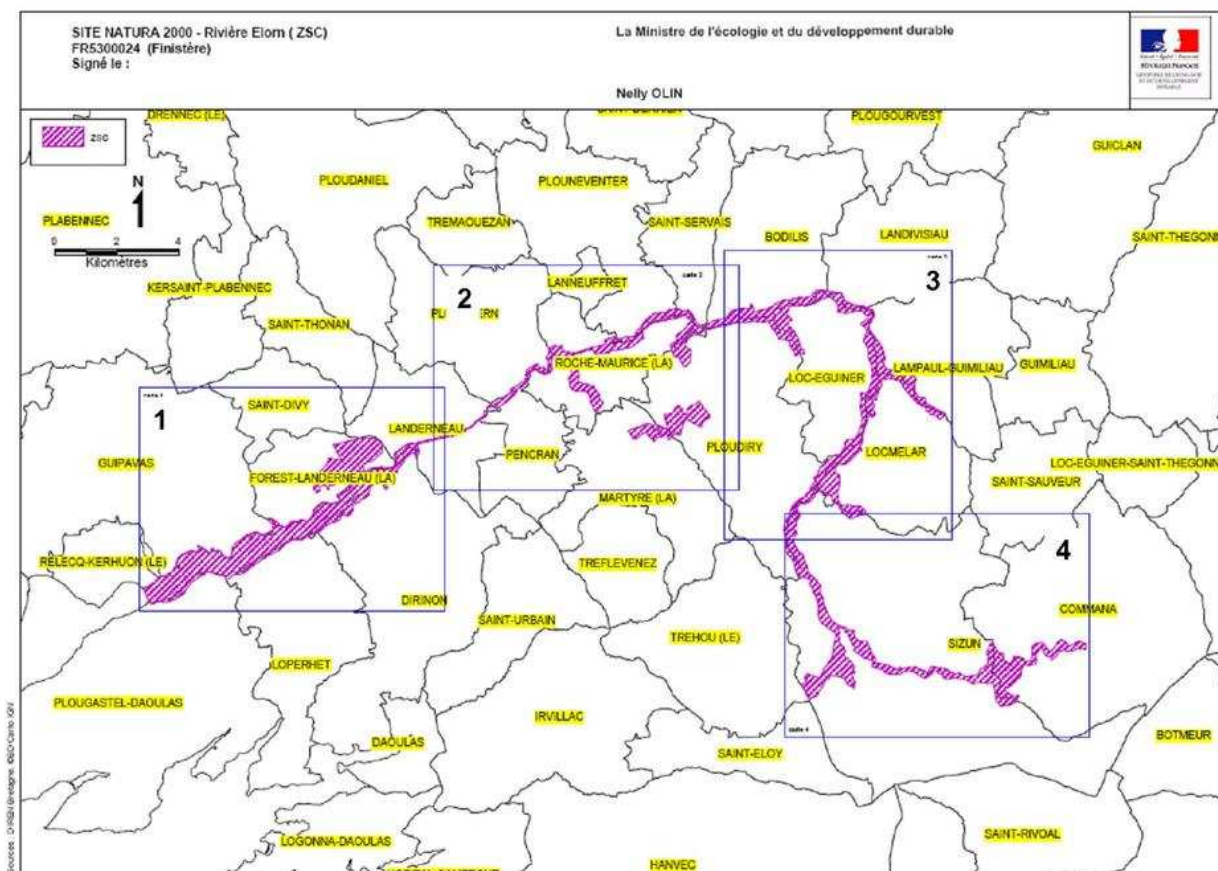
Comme annoncé l'an dernier, NATURA 2000 Elorn est entré dans sa phase concrète en 2011. Cela s'est traduit par la signature des premiers contrats qui portent sur la restauration de landes, de zones tourbeuses, de prairies de fonds de vallée, de travaux d'éradication d'espèces végétales invasives comme la renouée du japon ou la balsamine de l'Himalaya. Le programme s'élevait à 40 350 euros financés à 50 % par l'Etat et l'Europe.

Pour certaines des prairies de l'AAPPMA, ne pouvant assumer l'ensemble des actions, une AOT⁵ a été passée avec le syndicat de bassin pour une période de 6 ans non renouvelable, laquelle porte sur 4,265 ha.

L'AAPPMA interviendra directement sur des opérations d'éradication de plantes invasives, ceci bien entendu sur la base de cahier des charges très précis.

Pour en savoir plus sur NATURA 2000 Elorn, ils peuvent consulter le site Internet du programme :

www.syndicat-bassin-elorn.fr/fre/natura-2000-riviere-elorn



⁵ Autorisation d'occupation temporaire.



10.2. Partenaires associatifs

- Maison de la rivière :

Les liens sont quotidiens avec l'association qui gère la Maison de la rivière. C'est désormais la maison de la rivière qui anime l'école de pêche, compte tenu des obligations d'encadrement qui s'imposent désormais.

Outre nos emplois directs, l'activité pêche à partir du bassin de l'Elorn génère bien d'autres retombées par l'accueil de nombreux touristes pêcheurs dans la vallée, gîtes, ainsi qu'au sein de l'association PRE qui assure le guidage.

A noter que le circuit d'interprétation de la rivière, accessible aux personnes à mobilité réduite, est désormais opérationnel. Nous avons participé à certains travaux sur ce sentier. Ce projet a été initié par la maison de la rivière sous maîtrise d'ouvrage de la mairie de Sizun.



- Eau et rivières de Bretagne, AE2D, GASPARE, SEAUS :

Ce sont là des collaborations très actives depuis plusieurs années, tant en ce qui concerne des actions juridiques communes que des mobilisations face à des projets qui nous paraissent inutiles et dommageables pour le bassin versant de l'Elorn, comme par exemple le projet de route de Lanrinou déjà cité.



11. DIVERS

➤ Prix CHARLES RITZ : remise du prix à Paris le 16 novembre :

Le prix Charles RITZ récompense chaque année une personne physique ou une association qui a entrepris une action en faveur de la protection de l'eau, des poissons ou des rivières. Ce prix, qui salue une initiative concrète de préservation de l'environnement en faveur notamment de la truite fario, est remis par l'International Fario Club.



Les actions concrètes de lutte contre les pollutions et ... les pollueurs, ainsi que la promotion du loisir pêche auprès de jeunes ont également été salués, lors de la remise du prix au très « chic » TRAVELERS CLUB, sur les Champs Elysées à Paris. Outre un trophée, un chèque de 3000 € est venu récompenser le travail réalisé sur le terrain.

L'AAPPMA tient à associer à ce prix tous ceux qui, en participant à l'entretien des rivières, sont aussi à l'origine de cette reconnaissance.

➤ Embauche de deux jeunes au mois de Juillet :

Compte tenu du travail à effectuer dans le cadre du CRE, deux jeunes ont été recrutés en CDD au mois de juillet. Cet apport de main d'œuvre a permis de « boster » l'entretien de l'Elorn.

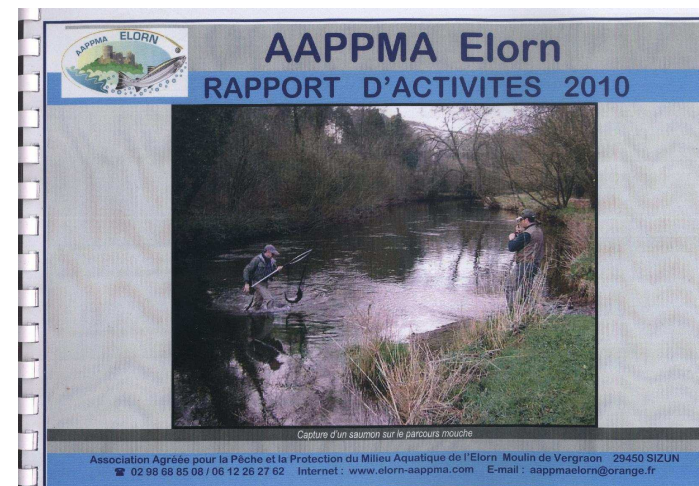
➤ COMMUNICATION :

Le site Internet est très apprécié. Plus de 30 000 connexions en 2011 sans compter les contacts sur le lien de la fédération départementale. Une information régulière est assurée dans la page ACTUS.

Par ailleurs, la publication du dépliant annuel semble avoir fait école dans quelques AAPPMA. Enfin, chaque année la réalisation d'un rapport d'activités complet est transmis à tous les partenaires de l'AAPPMA sous forme reliée. Il figurera aussi cette année en format PDF sur le site.



web



➤ ARCHIVES DEPARTEMENTALES :

Le président a été sollicité par des membres de l'AHPNE (Association pour l'Histoire et la Protection de la Nature et de l'Environnement) désireux d'intégrer au sein des Archives Départementales du Finistère l'histoire du mouvement associatif environnementaliste au cours de ces dernières décennies.

L'AAPPMA de l'Elorn a été retenue par les promoteurs de cette initiative pour le travail réalisé depuis de nombreuses années. Plusieurs réunions ont été organisées pour rendre cette démarche opérationnelle, qui pourrait faire école au niveau régional, voir national.



12. REMERCIEMENTS

Pour clore ce rapport d'activités 2011, l'AAPPMA remercie tous ceux qui contribuent par leurs aides à la réalisation de nos missions :

- **Le Conseil Général du Finistère**, pour son importante contribution au titre de l'entretien des cours d'eau et de l'aide à l'emploi,
- **Le Syndicat de bassin de l'Elorn**, dans le cadre du CRE (Contrat Restauration Entretien) et qui participe également au fonctionnement de l'association,
- **L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne**, pour le financement du CRE et l'aide à l'acquisition des terres,
- **Les communes de la vallée** qui accordent une subvention (*COMMANA LOCMELAR LAMPAUL-GUIMILIAU LANDIVISIAU PLOUGOURVEST PLOUDIRY PLOUEDERN LA MARTYRE LANDERNEAU LA ROCHE MAURICE SIZUN*).

Merci également :

- aux adhérents qui par leur cotisation participent au financement de l'association,
- à l'ensemble de la presse : Le Télégramme, l'Ouest-France, France 3 IROISE, France Bleu Breizh Izel et la presse halieutique, car sans elle, que saurions-nous des réalités de terrain ?

Enfin, il faut saluer le travail conséquent des brigades de gendarmerie de la vallée qui sont aujourd'hui les principaux intervenants sur des faits de pollution et de braconnage. Leur disponibilité et leurs actions ont encore été déterminantes en 2010 pour traiter les affaires de pollution évoquées dans ce rapport.

RAPPEL : Lorsque notre AAPPMA perçoit 1 €uro d'aide, elle injecte de 8 à 10 € dans le circuit économique.



13. ANNEXES

- **Coupures de presse** (non exhaustives)
- **Courriers divers**
- **Bilan financier 2011**

GLOSSAIRE

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

AOT : Autorisation d'occupation temporaire

APPSB : Association pour la protection du saumon en Bretagne

CLE : Commission Locale de l'Eau

CRE : Contrat restauration entretien

DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt

DOCOB : Document d'objectifs

FDSEA : Fédération départementale des syndicats d'exploitation agricole

IME : Institut médico-éducatif

ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques

ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage

PNRA : Parc naturel régional d'Armorique

PLU : Plan local d'urbanisme

RHP : Réseau hydro biologique et piscicole

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

TAC : Total autorisé de captures

BTS GPN : Brevet de technicien supérieur Gestion et protection de la nature